La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTERAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXVIII. EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL, B.-C., JEUDI MATIN, 26 JUILLET 1866. No. 266.

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de

GEORGE JUDGE, THEODORE A. WILSON et NORMAN VAN ALSTYNE, tous de cité et district de Montréal, individuellement et comme ayant été ci-devant en société, sous le nom et raison sociale de Judge, Wilson & Co., FAILLIS.

AVIS est par le présent donné que le dix-septième jour de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

JUDGE, WILSON & Co.
GEORGE JUDGE
THEODORE A. WILSON
NORMAN VAN ALSTYNE

Par leurs Procureurs *ad litem*
A. & W. ROBERTSON.

Montréal, 6 juillet 1866—250 s

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de

BARD. P. PAGE, FAILLI

AVIS est par le présent donné que le dix-septième jour de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, le soussigné s'adressera à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

BARD G. PAGE,

Par ses Procureurs *ad litem*
A. & W. ROBERTSON.

Montréal, 2 juillet 1866—250 s

Acte concernant la faillite, 1864

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Superieure.

Dans l'affaire de

JOHN ELLIOTT et WILLIAM S. TEMPEST, tous deux de la cité et district de Montréal, individuellement et comme ayant été ci-devant en société sous les nom et la raison sociale de Elliott and Company, FAILLIS.

AVIS est par le présent donné que le dix-septième jour de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ELLIOTT & Co.
JOHN ELLIOTT
WM. S. TEMPEST

Par leurs Procureurs *ad litem*
A. & W. ROBERTSON.

Montréal, 2 juillet 1866—250 s

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

JOHNSON & STANTON, de Stanbridge Station, C. E., FAILLIS.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au trentième jour de Juillet courant.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 9 juillet 1866—254 de

Acte concernant la faillite 1864.

Dans l'affaire de

CHARLES G. DAGG, FAILLI.

Le soussigné a été nommé Syndic dans cette affaire et demande que les réclamations soient produites sous deux mois de cette date.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 10 juillet 1866—256 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Les créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir en la cité de Montréal, au bureau de MM. J. HUDON & CIE, No 246, Rue St. Paul, SAMEDI, le QUATRE AOUT prochain, à DIX heures du matin, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

J. D. PHANEUF.

St. Damase, 19 juillet 1866.—252 l

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

A. A. BARBER, de Montréal, Insolvable.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au dixième jour d'Août 1866.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 21 juillet 1866. 263

A VENDRE

500 caisses de Cognac de Geo. Sayer & Cie, vieux de 2 ans
400 do do do vieux de 4 ans
100 do do do vieux de 6 ans
50 do do do vieux de 10 ans
700 do Ch. Corau & Cie
20 tonnes Geo. Sayer & Cie, 1865
15 qrt-caques do do
10 do do 1864
40 octaves do do
Qrt-caques et octaves de 1863, 1862, 1861, 1860, 1858, 1856 et 1848
Sherry Amontillado, 1847—Bedell, Prior & Cie
do do 1854— do do
Sherry Doré de Duff, Gordon & Cie, en octaves
Sherry Pale do do en qrt-caq. et octaves
Eau-de-Vie Harp Amontilado, en caisses
Cachet Rouge do do
Blanc do do
Port, supérieur, 1847—Bedell, Prior & Cie.
&c, &c, &c.

Jules Fournier,
420, RUE ST. PAUL,
Importateur Général.

10 juillet—252

Dépôt Médical.

J. M. TURCOT & CIE

PHARMACEUTISTES,

Importateurs et détailleurs de Droguerie, Parfumerie, Médecines Patentées Françaises, Anglaises, Américaines, &c,

959—Rue Notre-Dame—959

VIS-A-VIS LA RUE ST. LAMBERT,

MONTRÉAL.

11 avril. 178

A VENDRE A BELŒIL.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

Située au Village de Belœil

A proximité des chars et vapeurs

OCCUPÉE CI-DEVANT

COMME RÉSIDENCE ET PLACE D'AFFAIRES

DE

FEU P. MALOT, ECUIER,

Bâtie d'une grande maison de briques munie de tuyaux pour l'eau et entourée de belles plantations, deux vastes hangars pour le grain (dont l'un en pierre), un autre hangar pour le bois et les voitures, un autre bâtiment très-vaste contenant écuries et étables, deux cours, un jardin spacieux planté d'arbres fruitiers et un bon quai sur la rivière ; en un mot, l'une des places de commerce des plus avantageuses et des plus agréablement situées de toute la rivière Chambly.

Cette propriété, avec toutes les bâtisses et améliorations, a coûté au-delà de $8,500 à celui qui l'occupait aujourd'hui le soussigné l'offre en vente pour moins que la moitié du prix qu'elle a coûtée, et avec des termes extrêmement faciles.

☞ AUSSI A VENDRE ☜

A TRES-BONNE COMPOSITION

PLUSIEURS

BONNES TERRES

DANS

Belœil et St. Jean-Baptiste.

S'adresser à

J. B. BROUSSEAU,
Avocat,
No. 53, Petite Rue St. Jacques

Ou au

Dr. J. B. BROUSSEAU,
Station de Belœil.

31 octobre—45

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

EDWARD SPELMAN, de LAPRAIRIE, C. E., FAILLI.

VENTE PUBLIQUE ATTRAYANTE

Les biens suivants appartenant au Failli susdit seront vendus

PAR ENCAN PUBLIC,

Mercredi, le 8 Aout prochain,

AU VILLAGE DE LAPRAIRIE,

Dans les premisses ci-devant occupées par le Failli.

DANS LE DOMICILE :

Un poele double avec tuyaux, 3 lave-mains, lot de fleurs, 16 feuilles de tuyaux de poele, 1 armoire, 1 couverture pour cheval, 1 aiguière, 1 pièce, 1 bouilloire, 1 plat de ferblanc, 1 table, 3 quarts à farine (vides), garde-manger, 2 couchettes, 1 valise, divers effets et bouteilles à marinades, 4 chaises, pelles, &c., 1 table longue, 1 pièce de tapis, 1 poele double avec tuyaux, 1 petite table et 2 chaises.

DANS LA COUR.

1 bouilloire, &c., 200 tonnes de charbon anthracite, 1 balance approuvée, 3 tonnes de charbon dur et un autre lot de charbon dur et 1 bouilloire, &c., en fer.

DANS LE BUREAU :

1 poele avec tuyau, 1 carte, 1 pupitre et 2 tabourets.

Vente sans réserve.

CONDITIONS..... COMPTANT.

☞ La vente commencera à DEUX heures P. M. précises.

JOHN WHYTE,
Syndic Officiel.

Montréal, 17, Rue St. Sacrement, }
20 juillet 1866. } 262 c

CHARLES NELSON

(SUCCESSEUR DE THOMAS DAVIDSON,)

QUINCAILLIER!

EN GROS ET EN DÉTAIL,

Ouvrages en Fer-Blanc vernis unis et estampés,

CATHEDRAL BLOCK,

267, Rue Notre-Dame. 267

MONTRÉAL.

Quincaillerie, Coutellerie, Vaisselle galvanisée en argent, en argent allemand et d'Angleterre ; Vaisselle creuse, relevée et émaillée ; Appareils de Bain, Corniches Ustensiles de Jardin, Couchettes en fer, etc., etc.

C. NELSON.

26 mai tm—217

LA SEULE LIGNE D'EXPRESS AMÉRICAINE QUOTIDIENNE de MONTREAL

Pour Ogdensburg, Prescott, Brockville, Kingston, Oswego, Rochester, Toronto, Niagara et Lewiston.

Nouveaux steamers avec cabines en haut : *EMPRESS*, Capt. L. C. Couvrette, R. C., et *LORD ELGIN*, Capt. J. H. DeWitt.

Un des steamers susdits laissera le Canal au Bassin, tous les matins, excepté les dimanches, à 7 heures, et Lachine à l'arrivée du convoi de 9 heures, partant de la station Bonaventure pour OGDENSBURGH et PRESCOTT, arrêtant au Côteau Landing, Cornwall et aux ports intermédiaires pour venir en connexion avec les magnifiques steames de Lac *Ontario, Bay State* et *Cataract*, qui sont en rapport avec toutes les lignes de chemin de fer sur le côté nord et sud du Lac Erié pour tous les points sud et ouest, et par un bâteau allant en droite ligne de Buffalo à Cleveland, Détroit, Milwaukee, Chicago et aux ports intermédiaires.

Pour les billets de passage, on peut s'en procurer de H. ST. DIZIER, 93, (nouveau numéro), Grande Rue St. Jacques, ou aux Hôtels ; C. C. McFALL, agent pour billets, Quai du Canal, ou à

OWEN LYNCH, Agent,
19 mai—210 x ½ E 55 et 56, Rue Commune.

Union St. Pierre de Montréal.

AVIS est par le présent donné à ceux qui sont endettés envers l'Union St. Pierre pour arrérages de contributions, amendes ou autres redevances, que ADOLPHE OUIMET, Ecuier, Avocat, est seul autorisé par la Société à percevoir ces deniers et à en donner quittance, et que ceux qui paieront à aucun autre que ce Monsieur, ou au Trésorier de la Société, perdront leurs déboursés.

Par ordre,

C. D THÉRIAULT,
Secrétaire-Archiviste.

Montréal, 18 juillet 1866—260 um

Détruisez vos Insectes,

PUNAISES, COQUERELLES, BARBEAUX MITES, CHENILLES, PUCERONS VERTS DES FLEURS, ARAIGNÉES, MOUCHES, etc, etc.

MORT AUX RATS ET SOURIS

AVEC L'INSECTICIDE - VICAT.

Qui n'est pas poison pour l'homme ni pour les animaux.

PRIX DE L'INSECTICIDE..... 25 CENTS.
Prix de la mort aux Rats..... 25 *Cents.*

Chez M. E. H. DOUCET, Rue Craig, No. 485, Montréal

24 avril. 189—emk E

REMEDES FRANÇAIS

EN VOGUE,

Vendus Paris, chez Grimault & Cie., Chimistes de Son Altesse Impériale le Prince Napoléon ; à New York, chez J. M. Becker, 38, rue Walker ;

A MONTRÉAL, *chez Lyman, Clare & Cie., chez Devins & Cie.* ; A QUÉBEC, *chez J. Musson & Cie.*

PHOSPHATE DE FER,

Par Lenas, Apothicaire et Docteur ès Arts, Par :

Cette nouvelle préparation de fer renferme tous les éléments des os et du sang, comme le fer dans un état liquide. D'après les observations faites dans les hôpitaux de Paris, et publiées dans le prospectus, elle est supérieure aux *Pilules de Vallet*, à la *Lactate* de fer, au fer réduit par l'hydrogène, ou aux Pilules ou au Sirop d'*Iodure de Fer*. Elle remédie promptement à la pâleur de la Consomption, aux maladies d'estomac, à la digestion pénible, à la pauvreté du sang, à la perte de la force et de l'appétit, à la menstruation difficile et à la leucorrhée. C'est un accessoire très-utile à l'usage de l'huile de foie de morue.

Plus d'Huile de Foie de Morue.

SIROP DE RAIFORT IODÉ,

GRIMAULT & CIE., Chimistes, Paris

D'après les certificats des médecins des hôpitaux de Paris, contenus dans le prospectus, et avec l'approbation de plusieurs académies, ce sirop est employé avec le plus grand succès à la place de l'*Huile de Foie de Morue*, à laquelle il est réellement supérieur. Il guérit les maladies de poitrine, les scrofules, les maladies lymphatiques, la chlorose, l'atonie des muscles et la perte de l'appétit ; il régénère la constitution en purifiant le sang, et est, en un mot, le plus grand dépuratif connu. Il ne fatigue jamais l'estomac et les intestins comme l'iodure de potasse et l'iodure de fer, et est administré avec le plus grand succès aux jeunes enfants sujets aux humeurs ou à l'obstruction des glandes. Le Dr. Cazenave, de l'Hôpital St Louis, Paris, le recommande particulièrement dans les maladies cutanées conjointement avec les pilules qui portent son nom.

ELIXIR DIGESTIF DE PEPSINE,

GRIMAULT & CIE., Chimistes, Paris

D'après la formule du Dr. Corvisart, chevalier de la légion d'honneur, médecin de Sa Majesté l'Empereur des Français, la *Pepsine* est le suc gastrique lui-même, ou plutôt le principe digestif purifié, qui digere la nourriture dans l'estomac. Lorsque d'après différentes causes la quantité de fluide digestif est trop petite, les conséquences inévitables sont la mauvaise digestion, *gastritis gastralgia*, l'inflammation de l'enveloppe muqueuse de l'estomac et des intestins, la gastralagie, l'anemie, la faiblesse, et chez les femmes un dérangement général. L'*Elixir de Pepsine* qui a été approuvé par l'académie de medecine de Paris, guérit promptement toutes ces malaladies et empêche le vomissement pendant la grossesse.

MALADIES DE POITRINE.

SIROP D'HYPOPHOSPHATE DE CHAUX,

GRIMAULT & CIE., Chimistes, Paris.

Depuis des siècles les medecins et les savants ont cherché un remède pour la guérison des maladies de poitrine ; jusqu'ici tous leurs efforts ont été vains. De nouveaux ouvrages communiqués à l'académie de médecine, à Paris, et les expériences les plus sérieuses faites à l'hôpital de Brompton, Londres, spécialement pour le traitement de la Phisie, prouvent que cette terrible maladie a trouvé un puissant spécifique dans le SIROP D'HYPOPHOSPHATE DE CHAUX, lorsqu'il est arrivé à son dernier degré.

Les Toux, Rhumes, Catarres, Bronchites, Grippe, disparaissent immédiatement sous l'influence de ce Sirop et les personnes asthmatiques trouvent en lui un remède certain de guérison.

On recommande aux personnes malades de prendre en même temps les delicieuses PASTILLES PECTORALES de suc de laitue, et le LAUROSE de MM. GRIMAULT ET CIE. Cet excellent bon-bon est composé des deux substances de la matière médicale, les plus douces et en même temps les plus inoffensives, et ne contient pas d'opium

MM. Musson et Cie., Québec, ont été nommé Agents-Généraux pour le Canada ; MM. Lamplough et Campbell, Agents pour Montreal.

18 novembre 1865—60—aka

N. B.—Les prospectus, avec pleine information, sont envoyés par la malle à leur adresse. Les personnes de la campagne peuvent s'assurer sans délai ; des agents sont pour être nommés dans tout le Canada. Les applications pour agences doivent être adressées aux Agents Généraux

BUREAUX A LOUER.

TROIS BUREAUX à louer dans la Rue St. Vincent, lors le *Block Giraldi*. S'adresser au No 29, Rue des Commissaires.

20 janvier—116 S. GIRALDI.

Pourquoi mettre vos habits en haillons à force de les frotter sur des planches pour les blanchir, lorsqu'ils peuvent être lavés *PLUS FACILEMENT ET PLUS VITE* En se servant de la

GLYCERINE

ET DE LA

POUDRE DE SAVON

DE

HARPER TWELVETREES ?

☞ La femme d'un ministre a dit : "On épargne au moins la moitié de SAVON, les deux tiers de TEMPS et les trois quarts de TRAVAIL."

A vendre dans tous les magasins en général.

Walter Marriage,
Agent pour le Canada,
16 avril— 182 Montréal.

AVIS.

Wm. MIDDLETON & Cie

ONT OUVERT UN BUREAU

AU

No. 17½, Rue Lemoine

POUR

LA COMMODITÉ DE LEURS PRATIQUES ET DEMANDENT QUE TOUS LES ORDRES SOIENT ENVOYÉS A CE BUREAU SEULEMENT.

29 mai 218

Assemblée d'Automne de Montréal.

Cette assemblée aura lieu à ST. HYACINTHE, MARDI et MERCREDI, les 7 et 8 Août prochains.

COMMISSAIRES : — Major-Général Hon. J. LINDSAY, Hon. JOHN ROSE, Lieutenant-Colonel PIPON, R. A., Capitaine MACKAY, R. E. C. J. BRYDGES, Ecr., J. H. DALEY, Ecr., A. W. ALLOWAY, Ecr., le MAIRE de Montréal, Hon. T. D. MCGEE, Lieutenant-Colonel C. BOUCHER, R. B., Capitaine COLE, 7ème Fusiliers, G. STEPHENS, Ecr., H. HOGAN, Ecr., Hon. G. E. CARTIER, Colonel FANE, K. C. B., Lieutenant-Colonel OSBORNE SMITH, J. E. C. LINDSAY, Ecr., 3ème Régt., A. D. C., J. HICKSON, Ecr., J. SHEDDEN, Ecr.

GREFFIERS DE LA COURSE : — S. SHEDDEN, Ecr., A. W. ALLOWAY, Ecr.

TRESORIER : — Capt. R. C. HEALY, Major de Brigade.

Mardi, 7 Aout.

1re COURSE 12.30.

LA COURSE A BARRIERE D'OUVERTURE, de $200, ajouté à un enjeu de $20 chaque. Le vainqueur de toute course à barrière ou à enjeu devra porter 7 lbs extra. Les chevaux élevés dans la Province porteront 7 lbs de moins. Les cavaliers porteront 5 lbs de moins. On parcourra 2 milles. Il y aura 8 barrières de 3 pieds 6 pouces.

2me COURSE 1.15 P. M.

LA COURSE A BARRIERE DE LA GARNISON, de $100 ajoutées à un enjeu de $10 chaque, ouverte à tous chevaux appartenant réellement aux Officiers de l'armée régulière en Canada et aux membres de la milice volontaire dans l'une et l'autre Province, par qui ils seront montés. Ils devront en avoir la possession depuis avant le 1er Juillet. 11 stones 7 lbs. 1½ mille avec 6 barrières de 3 pieds 6 pouces.

3me COURSE 2.15 P. M.

LE PRIX DE LA REINE, DE CINQUANTE GUINEES, don de notre Graciesse Souveraine, ouverte à tous chevaux élevés dans le Bas-Canada qui n'ont jamais gagné de prix ou d'enjeu. Poids du Turf-Club de Montréal. Entrée libre. 1½ mille.

4me COURSE 3.15 P. M.

LA BOURSE POUR LES CHETAUX ELEVÉS DANS LA PROVINCE, de $350 avec un enjeu de $30 chaque. Le second cheval qui gagnera aura son enjeu et recevra $50. Cheval de 3 ans, 90 lbs ; de 4 ans, 102 lbs ; de 5 ans, 110 lbs ; de 6 ans, 116 lbs Les vainqueurs à toute course, de la valeur de $100 ou au-delà, devront porter 5 lbs extr ; les vainqueurs de 2 courses semblables, 7 lbs ; de trois courses, 10 lbs. 1½ mille.

Mercredi, 8 Aout

1re COURSE 12.30.

LA COURSE A BARRIERE (Handicap) DES CHEVAUX ELEVÉS dans la PROVINCE, de $150 ajoutées à un enjeu de $15 chaque, ouverte à tous chevaux élevés dans la province. 2 milles avec huit barrières de 3p 6 pouces.

2e COURSE, 1 P. M.

PRIX POUR LE CHEVAL DE GUERRE, de $100 ajoutées à un enjeu de $10. Pour tous chevaux appartenant réellement aux officiers de l'armée régulière et de la milice volontaire, qui les conduiront eux-mêmes. Ces chevaux devront avoir été régulièrement montés comme chevaux de guerre jusqu'au 1er juillet 1866. 12 stones 1 mille.

3e COURSE, 2 P. M.

LE PRIX DES MARCHANDS DE MONTRÉAL, de $500 (en or) ajoutées à un enjeu de $50. Le second cheval gagnera son enjeu et recevra $50. Ouverte à tous chevaux. Même poids que pour la bourse des chevaux élevés dans la Province, excepté les pénalités. Trois milles.

4e COURSE, 3 P. M.

LA COUPE CORINTHIENNE, de la valeur de $200, ajoutées à un enjeu de $10. Pour tous chevaux appartenant de bonne foi aux officiers de l'armée régulière en Canada, qui les conduiront eux-mêmes. 10 stones de 7 lbs. Chevaux anglais et américains, 7 lbs. extra. Chevaux achetés après le 3 juillet 1866, 7 lbs extra. 1¼ mille.

5e COURSE, 4 P. M.

LA COURSE DE VENTE, de $100, ajoutées à un enjeu de $10. Le vainqueur sera vendu à l'encan après la course pour $400. 11 stones, 7 lbs. S'il entre pour être vendu $300, 11 stone, 2 lbs. Pour $250, 11 stone. Pour $200, 10 stone, 11 lbs. L'excédant des prix susdits fera partie du fonds. Les cavaliers auront 5 lbs de moins. 1 mille.

CONDITIONS.

1. Toutes les entrées seront faites par écrit adressées au "Secretaire de l'Assemblée d'Automne de Montréal," St. Lawrence Hall, et devront être livrées avant 4 heures p. m le 3 d'août ; après ce temps, *aucune entrée* ne sera reçue. Toutes les entrees devront être accompagnées du montant requis et de la déclaration des couleurs, sans quoi aucune entrée ne sera reçue.

2. Trois chevaux appartenant de bonne foi aux différents propriétaires, devront partir pour chaque course ou l'argent du public ne sera pas ajouté.

3. Aucun cheval ne pourra entrer à moins que le propriétaire n'ait souscrit au moins $10 au fonds, laquelle souscription donne droit à l'admission gratuite à la course.

4. Tout Jockey qui courra sous d'autres couleurs que celles déclarées, sera condamné à une amende de $5.

5. Les poids pour la course à barrière (Handicap) seront publiés samedi le 4 août.

6. Tout vainqueur devra payer 5 par cent sur le montant de l'enjeu pour défrayer les dépenses de la course.

7. Les juments et les chevaux hongres auront 5 lbs de moins.

8. Les règlements du Turf Club de Montréal de 1847 seront observés dans tous les cas où ils s'accordent avec les conditions susdites. Les commissaires représenteront comme corps le comité exécutif.

9. Toute difficulté sera réglée par les commissaires ou ceux qu'ils nommeront et leur décision sera finale.

GEORGE BROWNE, Lt. Col
Secrétaire-Honoraire.

Un corps de musique militaire sera présent chaque jour.

Des trains spéciaux laisseront la rue Bonaventure à 11 h. A. M. chaque jour.

25 juillet tzi 265

AVIS.

Le soussigné s'adressera au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour se faire naturaliser.

CLEMENT HALL SOULE.

30 mai—219 dm w

SEULE LIGNE DIRECTE

Pour la France.

NOUVELLE LIGNE DE STEAMERS DE PREMIÈRE CLASSE DE LA

Compagnie Générale Transatlantique

ENTRE

NEW-YORK et le HAVRE

TOUCHANT A BREST.

Les magnifiques Steamers de cette ligne favorite pour le continent, partiront du pier No. 50, North River, comme suit :

Periere, Capt. Duchesne..... Samedi, 28 juillet
Ville de Paris, Capt. Surmont. Samedi, 11 août
Europe, Capt. Lemaire..... Samedi, 25 août

Les vapeurs de cette ligne ne prennent pas de passagers d'entrepont.

PRIX DU PASSAGE EN OR

Première cabine. $135 | Seconde cabine.. $80

Y compris le vin de table pour l'une et l'autre cabine.

La seconde Cabine de ces Steamers est égale à n'importe quelle première Cabine des vaisseaux qui laissent ce port.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest seront pourvus de coupons des chemins de fer moyennant $5 pour les premières et $3 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux gratuits.

D'autres Steamers, alternant avec ceux de la Malle, et aux plus bas prix, se rendront directement au Havre, ce sont :

Vera Cruz, Capt. Béliard..... Samedi, 4 août
Tuapico, Capt. Gilbert Pierre. Samedi, 18 août
Florida, —, ... Samedi, 15 sept.

PRIX DU PASSAGE EN OR :

Première Cabine (y compris Vin) $80 ; Entrepont, avec repas supérieurs, $40.

Pour plus de détails s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent,
58, Broadway, New-York
T. W. GRIFFITH & CIE, Agents
14 juillet—256 sm à Montréal.

ASSURANCE

NORTH BRITISH & MERCANTILE

Contre le Feu et sur la Vie.

ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - -	**$12,000,000**
Accum. des Fonds -	**10,000,000**
Revenu Annuel - -	**2,500,000**

Etablissement de la Branche Canadienne.

OFFICIERS.

DIRECTEURS-GÉRANTS :

D. Lorn MacDougall, Ecr., Ths. Davidson, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES :

don. L. Renaud, M.C.L. Hon. John Rose, M P P. Hon. T. Ryan, M.C.L. J Law Ecr., Marchand C J Brydges, Ecr., Directeur-Gérant du Grand Tronc, dont tous sont Actionnaires.

SECRETAIRE-LOC L— J. JOHNTSON

INSPECTEUR—WM. EWING.

Cette Compagnie offre toutes les garantie pou. ASSURANCE CONTRE LE FEU ; elle a

30 Modes d'Assurance sur la Vie.

Le Bureau des Directeurs à Montréal, a lein pouvoir de **régler les pertes.**

On pourra se procurer des Formes de propositions et toutes autres informations en s'adressant au Bureau-Général, Numéros 2 4, et LA BOURSE.

MacDougall & Davidson,
Agents-Généraux pour le Can da

P. R. Fauteux,
SOUS-AGENT

AVIS

Aux Marchands, Commerçants et tous autres embarrassés dans leurs affaires.

Examens et états d'affaires faits avec le moins de dépenses possibles ; compromis avec les créanciers promptement effectués sans arrêter les affaires et sans procédés de banqueroute.

S'adresser à FRANCIS GEORGE, Comptable, &c, 2, Bâtisses de l'Union, Rue St. François Xavier, Montréal, ci-devant assistant-général de JOHN WHYTE, Syndic Officiel de la Cité et du District de Montréal.

17 juillet—2 5 8

COMPAGNIE

D'Assurance Mutuelle contre le Feu

DE LA

CITE DE MONTREAL.

DIRECTEURS :

BENJ. COMTE, Ecr., Président ;

HUBERT PARÉ, Ecr., | LOUIS COMTE, Ecr.,
ANDRÉ LAPIERRE, Ecr., | MICH. LEFEBVRE, Ecr.,
ALEXIS DUBORD, Ecr., | F. J. DURAND, Ecr.,
JOS. LARAMMÉE, Ecr., | L. A. H. LATOUR, Ecr

La plus économique de toutes les Compagnies d'Assurance est, sans contredit, la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA CITE. Ses taux sont de moitié moindres que ceux des autres Compagnies en général. Elle offre toutes les garanties possibles de sûreté. Son but est de réduire de plus en plus le coût d'assurance pour Propriétés en cette Cité. Il est donc de l'intérêt des Citoyens d'encourager cette Institution si utile et si florissante.

Le Bureau de la Compagnie est au No. Rue St. Sacrement.

ANT. COMTE,
215 c Secrétaire.

Avis Public

Bureau du Conseil Municipal de la Paroisse de Montréal,
Village St. Henry, 7 juillet 1866

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal que LUNDI, le SIXIÈME jour d'Août prochain, à SEPT heures de l'Après-Midi, le Conseil Municipal de la dite Paroisse, procédera à l'EXAMEN ou REVISION du Rôle d'évaluation de la dite Municipalité.

A. DESÈVE,
Secrétaire-Trésorier du dit Conseil.

13 juillet—255 a qs

GARAND & FRECHETTE,

NOTAIRES,

Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel,

(ENTRÉE PAR LA RUE ST. GABRIEL.)

M. GARAND. | ED. P. FRÉCHETTE.

21 juillet, 262 tmk

MAGASIN DE CHAUSSURES

EN GROS ET EN DETAIL,

No. 133, Rue Notre-Dame,

MONTRÉAL,

COIN DES RUES NOTRE-DAME & GOSFORD

1re porte après le Jardin du Gouvernement,

ENSEIGNE DE LA

BOTTE ROUGE.

On trouvera à ce magasin toute espèce de CHAUSSURES confectionnées d'après les dernières modes d'Europe et d'Amérique.

POUR DAMES :

Bottines en Satin,
En Maroquin,
En Veau Français

— AUSSI : —

Sandalles en Tapis,
En Maroquin, &c

POUR MESSIEURS :

Botttes,
Bottines,
Souliers,

EN CUIR VERNIS, EN VEAU FRANÇAIS, EN PEAU DE CHÈVRE, &c.

☞ *Prix modérés et à la portée de toutes les bourses.* ☜

JOS. VALADE,
25 avril—690 Propriétaire.

LA GALERIE

DES

CONTEMPORAINS.

La MAISON LIVERNOIS a l'honneur de présenter aux amateurs du pays tout entier cette œuvre grandiose à laquelle elle travaillait depuis 1864, avec le concours d'un certain nombre de personnes compétentes. Cette grande photographie comprend un groupe des hommes les plus distingués dans toutes les classes de la société. On y voit tous les Evêques actuels du pays et les principaux membres du clergé canadien, le Gouverneur-Général, les Ministres actuels de la Couronne, les Juges de toutes les Cours, les membres les plus notables des deux Chambres, &c, &c, &c

La direction de la Maison Livernois espère que ce travail, l'un des plus grands qui ait paru, en ce genre, en ce pays, sera accueilli avec faveur et apprécié comme une œuvre patriotique, comme c'était la pensée du fondateur de cet établissement.

Le prix de chaque photographie est de $2.00. Des listes de souscription sont déposées chez les principaux Libraires et dans les bureaux de journaux de Montréal.

Québec, 26 mai 1866. 217 dm

A Vendre,

Plusieurs excellents EMPLACEMENTS sur la face Richmond et la Rue St. Antoine.

S'adresser à

D. R. STODART,
Agent et Courtier,
48, Grande rue St. Jacques.

7 fév j—125

M. ZACHARIAS & Cie

217 et 219,

Rue Notre-Dame,

COIN DE LA RUE ST. GABRIEL,

MONTREAL.

M. Zacharias & Cie

FABRICANTS ET IMPORTATEURS

DE

CIGARES DE TOUTE SORTE,

DE

Tabac de première qualité,

DES

PIPES

D'ÉCUME DE MER,
DE BRUYERE, &c,

EN UN MOT

DE TOUS LES ARTICLES

APPARTENANT

A CETTE BRANCHE DE COMMERCE,

AUX

PRIX LES PLUS BAS

217 et 219,

Rue Notre-Dame,

MONTREAL.

16 juin. 233—ak

Compagnie d'Assurance sur la Vie de l'Ætna.

Revenu net pour 1865.....	$1,155,234
Recettes pour l'année finissant le 1er Juillet 1866.....	2,519,603
Nouvelles polices do do do....	11,502
do do issues en juin 1866..	1,335

Tout le profit se divise chaque année parmi les assurés.

Dividende pour 1865, cinquante pour cent de la Prime.

La moitié des recettes Canadiennes est repartie dans la Province.

Toutes réclamations dans l'Amérique Anglaise sont reglées en or.

On n'exige comptant que la moitié du paiement annuel, l'autre moitié étant payée par les profits.

La Compagnie n'assure exclusivement que contre la mort, ce qui la rend sûre et solide. Elle n'assure pas contre le feu.

Il n'y a pas de charge extra pour les Militaires allant à la défense de la Province, tant que les profits répondent.

Le Bureau de la succursale de l'Amérique Anglaise est au numéro 85 rue St. François Xavier, au dessus des Bureaux de la Compagnie d'Assurance contre le feu de l'Ætna.

Dix pour cent alloué aux messieurs du clergé.

S. PEDLAR & CIE,
18 juillet.—250 umk Agents.

A Louer,

Cette MAISON EN PIERRE de taille à DEUX ETAGES, ci-devant occupée par feue Dame Yve Jules Quesnel, et située en la cité de Montréal sur la Rue Craig entre les rues St. Urbain et Côté.

S'adresser au Bureau de MM. SENECAL & RYAN, Avocats, No. 15 rue St. Vincent

26 juillet hi 265

INCENDIE DE PORTLAND.

A une Assemblée du Comité de Secours pour les incendiés de Portland, les Membres suivants ont été choisis pour former le COMITE EXECUTIF, dans le dessein de faire des collections dans les différents Quartiers :

QUARTIER EST—Henry Starnes, Ecr., Maire.
P M Galarneau
Louis Beaudry

QUARTIER CENTRE—C Alexander
Thomas Workman
A McGibbon
Wm M Freer
John Greenshields
Thomas Cramp
John McLennan
John Rhynas
Alfred Brown

QUARTIER OUEST—Hy Lyman
James Ferrier, jr
A A Stevenson

QUARTIER STE. ANNE—James Hickson
Jas A Mathewson
Luke Moore
M P Ryan
Wm Clendenning

QUARTIER ST. ANTOINE—Geo Stephen
Champion Brown
H Bulmer
D Shaw

QUARTIER ST. LAURENT—W S Childs
W D McLaren
Jams A Adam

QUARTIER ST. LOUIS—Echevin David
Thomas Rimmer
Walter McFarlane
Wm O'Brien

QUARTIER ST. JACQUES—John Sinclair
E E Shelton
H L Routh
E Leclaire

QUARTIER STE. MARIE—J H R Molson
V Hudon
Wm Darling, Ecuiers.

Une Liste de Souscription a été ouverte à la banque Molson, où les collecteurs, et les personnes qui ne seront pas visitées par ces derniers, sont priés de payer leurs contributions à Wm. Molson, Ecr., Trésorier, sous le plus bref délai possible.

C. J. BRYDGES,
Président.

JOHN RHYNAS,
Secrétaire.

14 juillet. 256

ABSINTHE ITALIENNE ROYALE

OU

TONICO REALE!

Del Dottore F. P. Verry,

Professeur de Chimie à l'Université de PADOUE, ITALIE.

Cette célèbre préparation pour laquelle un certificat de mérite a été accordé à celui qui, le premier, l'a préparée, à l'Exposition Nationale de Torino, Italie, et par la faveur duquel M. GIANELLI a obtenu la recette, ce qui lui a valu un diplôme à l'Exhibition Provinciale du Canada tenue à Montréal en septembre 1865—est sans contredit le tonique le plus salutaire et agréable qui ait jamais été présenté au public en Europe ou en Amérique.

Depuis 17 ans, elle est en Italie la boisson favorite de l'élite de la société, et est généralement servie dans le salon immédiatement avant le dîner, de préférence au Vermouth.

☞ On a fait connaitre aux principaux médecins de Montréal la nature des ingrédients qui entrent dans cette composition, et ils les ont complètement approuvés.

Le propriétaire n'a pas l'intention de faire des pouffs et des annonces emphatiques, il demande qu'on en fasse seulement l'essai sans parti pris.

A vendre chez tous les Droguistes et Epiciers du Canada.

DAVIE, CLARKE & CLAXTON,
No. 46, Rue St. Pierre, Montréal,
Seuls Agents pour le Canada.

13 juin—230 tm k

SOUS PRESSE

Pour paraître dans les premiers jours d'Aout prochain :

LE

CODE CIVIL

DU

BAS-CANADA,

Tel que promulgué par proclamation de Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 26 Mai dernier, pour devenir en force le premier d'Août prochain, et augmenté des autorités citées par les Codificateurs dans le projet soumis par eux à la Législature.

Cette édition du Code formera un volume in-18 de 600 à 700 pages, format de poche (celui des manuels Roret.)

Ce nouveau Code, par les autorités citées au bas de chaque article, par son format portatif et son excessif bon marché, se recommande de soi-même aux gens de loi et aux hommes d'aff

La Minerve.

JEUDI MATIN, 26 JUILLET, 1866.

Télégrammes Privés

A *LA MINERVE*.

Ottawa, 25 juillet.

Le nouveau bill d'élection présenté par le gouvernement, renferme les stipulation suivantes :

La levée des mains ne sera pas requise à la nomination des candidats, mais la votation sera accordée si elle est demandée par un candidat.

Une division pour l'inscription des votes, sera établi dans les townships de plus de 500 électeurs.

Le jour de la proclamation sera aboli. L'officier rapporteur transmettra simplement au candidat élu le résultat de la votation.

Plusieurs personnes en société auront toutes droit de vote, si la propriété également devisée est suffisamment cotisée pour donner le droit de vote. Si la propriété n'est pas suffisamment cotisée pour donner la qualification nécessaire à chacune d'elles, personne ne votera.

Le bill pour la constitution du Bas-Canada va être présenté sous peu de jours. Ses dispositions sont d'une nature très libérale et favorable à l'égard des protestants, dont tous les intérêts seront pleinement protégés.

Des députations du clergé catholique romain sont ici depuis quelques jours pour obtenir en faveur de la minorité catholique du Haut-Canada les mêmes privilèges que la minorité protestante du Bas-Canada.

On rapporte que quelques membres conservateurs Canadiens-Français sont mécontents des dispositions du bill, qu'il croit trop favorables aux Protestants.

PARLEMENT PROVINCIAL.

Rapport télégraphique du soir expédié spécialement à LA MINERVE.

Ottawa, 25. juil.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Les bills suivants de la Chambre d'assemblée, subissent leur troisième lecture :

Hon. M. Proulx pour incorporer la compagnie des moulins à vapeur de Pierreville.

Hon. M. Gingras—Pour permettre à M. Bickell de construire un pont de péage (avec amendements).

Le bill suivant subit sa deuxième lecture :

Hon. M. Armand—Pour amender la loi relative aux maîtres et aux serviteurs.

Le conseil s'ajourne à 6 heures moins ¼.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

L'orateur prend son siége à 3 heures.

M. Rankin demande quand et de quelle manière le gouvernement se propose d'employer le montant de $600,000, avec intérêt composé depuis plus de 10 ans, mis de coté pour être approprié par le Parlement à certains objets dans le Haut-Canada, d'après la 18e Vic., chap. 3, sect. 17, passé en 1854, acte qui pourvoit à l'abolition des droits de féodalité dans le Bas-Canada, une somme semblable ayant été employée par le Bas-Canada d'après l'acte susdit.

Le Proc.-Gen. McDonald répond que le Parlement peut approprier la somme en question s'il le désire. S'il ne le fait pas, elle formera partie de l'actif du Haut-Canada et sera employée par le gouvernement local de cette province.

L'Hon. J. H. Cameron, secondé par l'Hon. A. A. Dorion propose qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur, pour le féliciter sur son élévation à la dignité de Lord de la Grande-Bretagne.—Adopté.

Le comité choisi pour rédiger l'adresse, soumet la suivante qui est adoptée :

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les respectueux et loyaux sujets de Sa Majesté, composant la Chambre des Communes du Canada, réunie en Parlement Provincial, demandons à Votre Excellence la permission d'exprimer nos sincères félicitations sur l'élévation de Votre Excellence à la dignité de Lord de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Dans cet acte bienveillant de notre Reine bien aimée, nous reconnaissons avec la plus grande satisfaction et gratitude, l'appréciation que fait Sa Majesté des services rendus par Votre Excellence, dans l'administration fidèle du gouvernement de cette province, et nous espérons que la divine Providence fera jouir longtemps Votre Excellence de l'honneur qui lui a été conféré à si juste titre.

L'Hon. J. H. Cameron propose que cette adresse soit présentée par toute la Chambre, le jour qu'il plaira à Son Excellence de fixer.—Adopté.

M. Pouliot propose une adresse pour un état du montant auquel ont droit les townships du Bas Canada d'après l'acte Seigneurial.—Adopté.

Télégrammes Privés.

(*Dépêches parlementaires de nuit expédiées à* LA MINERVE.)

Ottawa, 25 juillet.

Cette après midi, M. Wright, d'Ottawa, a, sur motion, demandé la permission de lire une pétition dans les journaux de la chambre, présentée en 1865. Dans cette pétition, plusieurs personnes se plaignent de la conduite de l'Hon. Aimé Lafontaine, juge du district d'Ottawa.

La motion étant accordée, M. Wright propose alors de placer les sujets de plainte contre le juge sur la table et de les faire imprimer avec sa pétition. Il dit qu'il pèse de graves accusations sur le juge Lafontaine. Il est accusé de s'être approprié les deniers publics pendant qu'il était agent des Terres de la Couronne, protonotaire, greffier de la paix et de la Couronne, avant son élévation sur le banc. On dit qu'il a commis des erreurs dans le transport des lots et qu'il a soustrait de fortes sommes des deniers publics. On le recuse comme juge pour incompétence et malhonnêteté.

M. Wright demande avec instance que l'on fasse immédiatement une enquête afin de savoir à quoi s'en tenir sur ces accusations, et si elles sont prouvées, le juge devrait être destitué.

M. Cartier s'oppose à la seconde motion qui est irrégulière, en autant qu'avis n'en a pas été donné. Il dit que le Département des terres de la Couronne aurait pu instituer une enquête sur les accusations qui pèsent sur M. Lafontaine, comme agent, et que ce dernier aurait été tenu responsable des deniers publics dont il n'aurait pas rendu compte.

Quant aux autres accusations portées contre M. Lafontaine, on aurait pu s'en enquérir sans accuser sa conduite comme Juge.

Il ne croit pas à ces accusations parceque M. Lafontaine n'a été nommé juge que sur une requête des principaux citoyens des municipalités du district d'Ottawa. Il désapprouve toute idée de mettre un juge en accusation sur une pétition présentée il y a 10 ou 12 mois.

Il s'élève alors une discussion.

M. Cauchon déclare que le Banc du Bas-Canada se trouve dans un état déshonorant à cause de l'incapicité et de l'infirmité de plusieurs juges. Il a demandé une enquête sur le sujet, mais sa motion a rencontré de l'opposition. Il est en faveur de toute démarche qui aura pour but de s'enquérir des accusations portées contre le Juge Lafontaine. Dans l'intérêt du public les faits devraient être connus.

MM. Irvine et Brown condamnent de semblables accusations contre des Juges avant qu'une enquête ait lieu, parce qu'elles ne sont propres qu'à ébranler la confiance que l'on peut avoir en eux.

Finalement, l'orateur déclare la motion hors d'ordre, en autant que deux jours d'avis n'ont pas été donnés.

M. Wright dit qu'il allait les donner.

A la séance de ce soir, l'acte d'imposition pour le Haut-Canada a été pris en considération en comité et plusieurs amendements ont été faits. Il subira sa troisième lecture demain.

M. Biggar donne avis qu'il demandera à la chambre d'approuver le rapport du comité spécial nommé pour prendre en considération la question de construire un canal entre la Baie Quinte et le Lac Ontario.

M. F. Jones donne avis qu'il demandera si le gouvernement a pris en considération les moyens à employer pour conserver les eaux des grands lacs au nord du canal Rideau, en érigeant des digues à l'issue des lacs dans les townships de Sanborough et de Bedford, pour que la navigation du canal Rideau ne manque pas, non seulement à la partie entre Ottawa et Kingston, mais à la province en général.

En réponse à M. Holton, M. Cartier déclare que le Code de procédure civile du Bas-Canada sera pris en considération demain.

M. J. A. McDonald annonce que le bill des constitutions locales sera présenté vendredi ainsi que le bill d'éducation s'il est possible.

La chambre s'est ajournée à 12.20

CORRESPONDANCE PARLEMENTAIRE

POUR « LA MINERVE. »

Ottawa, 24 juillet 1866.

Hier encore, nous avons eu du chemin de fer. C'est la troisième ou quatrième fois depuis un mois, et cela se répète à chaque session. Il y a toujours de petites compagnies prêtes à servir de pâture au Grand Tronc, et celui-ci est toujours insatiable.

Cette fois-ci, il s'agissait du chemin de fer de Buffalo et Huron. Cette ligne se prolonge depuis Fort Erié en face de Buffalo jusqu'à Goderick sur le lac Huron. Sa longueur est de plus de 160 milles. Elle traverse les riches comtés de Welland, Lincoln, Brant, Oxford, Perth et Huron. Comme toutes les compagnies de chemin de fer du Canada, celle de la ligne de Buffalo et Huron était dans une très-mauvaise position financière. Chaque année, l'exercice se soldait par un déficit considérable, et les parts allaient sans cesse vers la baisse. En un mot elle marchait vers la banqueroute.

D'un autre côté, pour seulement entretenir son personnel, elle était forcée de charger pour le fret, des sommes doubles de celles du Grand Tronc. Cela s'explique assez par le fait que le montant relatif des frais diminue en proportion de l'étendue d'une ligne ferrée et du chiffre de ses affaires. En 1858, fut passé cet acte qui permet à toutes compagnies de lignes ferrées de faire entr'elles pour 21 ans, telles conventions qui leur conviennent, et pour leur plus grand avantage et pour celui du public.

La compagnie de Buffalo et Huron a profité de cette loi pour régler son affiliation avec le Grand Tronc. Seulement il s'agissait de faire sanctionner cette amalgamation par la Législature, et d'accorder de nouveaux privilèges qui ne se trouvent pas transférés en vertu des lois antérieures.

La lutte a été très vive. Une motion ayant été faite pour le renvoi à trois mois, elle n'a été perdue que par quatre voix.

Il y avait en cause de fortes influences. La compagnie du Great Western a fait tout en son pouvoir pour obtenir le rejet du projet. Cette compagnie est en opposition ouverte avec le Grand Tronc. Ces deux associations, très puissantes, très riches, tres ambitieuses, cherchent à contrebalancer l'influence l'une de l'autre.

Depuis quelques années, le Grand Tronc a pris beaucoup d'avance ; le Grand Occidental, naturellement, s'en effraie, et tâche au moins de sauver l'avenir.

Le Grand Tronc commande maintenant plus de 1,100 milles de ligne ferrée ; avec l'addition de Buffalo et Huron, ce chiffre est porté à près de 1300 milles. Le Grand Occidental aimerait bien à progresser aussi vite. Il ne s'oppose pas à l'amalgamation en principe, mais il voudrait qu'elle se fît pour son compte.

Le Grand Tronc a loué la ligne de Buffalo et Huron pour 21 ans, à partir du 7 juillet 1864 ; les dispositions de la convention sont en tous points conformes à la loi de 1858. Il s'agissait maintenant de substituer le Grand Tronc à tous les droits de l'autre compagnie, pour l'espace de temps mentionné. Le Grand Occidental a recruté en parlement de nombreux et habiles défenseurs. Ils se sont surtout élevés avec force contre la puissance toujours croissante du Grand Tronc, contre son influence indue sur la direction des affaires publiques, et le danger qui peut en résulter pour la province.

A un certain point de vue, ils peuvent avoir raison : ils peuvent dire qu'il est imprudent de laisser une corporation prendre un empire qui peut aller jusqu'à l'entière domination de tout le commerce du pays.

Mais il y a un autre détail qu'il ne faut pas non plus laisser de côté. Toutes ces compagnies qui se sont jointes au Grand Tronc depuis quelques années, s'en allaient en banqueroute. Encore quelques mois, et elles allaient être vendues aux enchères. Ce résultat n'est-il pas assez grave pour qu'on prenne la peine de le prévenir.

Encore un autre détail : depuis que le Grand Tronc a la direction du chemin de Goderich, disait hier soir M. Dickson, nous payons pour le transport du blé quatre centins de moins par minot que nous ne payions avant la fusion des deux compagnies. Quatre centins par minot, c'est un chiffre assez élevé, surtout quand on considère que cette ligne traverse la contrée la plus riche en blé de tout le continent d'Amérique.

Les adversaires du Grand Tronc sont toujours à parler du monopole et des dangers qui en résultent. Mais qu'ils proposent alors un autre moyen de faire sortir les compagnies des embarras dans lesquels elles sont placées. Ils n'ont pas l'intention, je suppose, de détruire nos voies de communications les plus utiles et les plus précieuses, sous prétexte qu'elles mettent leur élection en danger.

On ne peut pas refuser à une compagnie l'usage d'un moyen dont elle peut disposer, de ne pas se ruiner.

Qu'ils proposent des contre-poids s'ils le veulent, à la puissance du Grand-Tronc, ou du grand Occidental ou de toute autre association, nous les approuverons si leurs motifs et leurs moyens sont sérieux. Mais qu'ils n'exigent pas la banqueroute des Compagnies.

Le Grand-Occidental a remué mer et monde, pour faire tomber le projet, mais en vain ; à chaque vote, la majorité augmentent en faveur du Grand Tronc

Quelques observations, d'une nature plus sérieuse encore, ont été faites au sujet de l'élévation du collége d'Ottawa au rang d'université. Deux autres colléges catholiques, celui de Berlin, et celui de Kingston, ont reçu le premier un acte d'incorporation, le second les priviléges d'une université ; ce sont de précieux avantages pour nos coréligionnaires du Haut-Canada qui trouveront de nouveaux moyens d'union et de force.

Dans le Haut-Canada, toutes les universités appartiennent à une dénomination religieuse particulière. Ce principe a été défendu par M. J. A. McDonald, qui pense que le jeune homme, en laissant sa famille pour continuer son éducation, a besoin d'être protégé et soutenu dans ses convictions religieuses.

D'un autre côté, on disait et non sans quelques raison, au point de vue général, que le nombre des universités était déjà très grand dans le Haut-Canada, et qu'avec les deux nouvelles que l'on établit à cette session, le nombre en serait porté à six. Cependant, on n'a pas voulu froisser les sentiments des catholiques que l'on sait très attachés au progrès de leurs établissements d'éducation, et le projet a été adopté sans division. Il a été compris d'ailleurs, qu'une fusion ne tarderait pas à s'établir entre les deux universités catholiques de Regiopolis et d'Ottawa.

On n'a pu s'empêcher de remarquer le ton très convenable de la discussion ; pas de fanatisme, pas de violence, pas de préjugés : la raison seule, examinant des questions importantes avec tout le sérieux et le convenable qu'on puisse désirer.

Nous enrégistrons avec joie ce changement dans les manières d'agir de plusieurs députés, et nous avons l'espoir que leur esprit de justice continuera à prévaloir à l'égard des catholiques du Haut-Canada.

L'*Hibernian*, avec des nouvelles d'une journée plus récente, n'apporte rien de neuf

La situation en Europe est à peu près ce que nous la représentions hier, si ce n'est qu'il n'y a pas encore précisément rupture des négociations; le terrain sur lequel s'exerce l'intervention générale de la cour des Tuileries s'est seulement agrandi : la conclusion de l'armistice et la préparation de la paix marchent de pair.

Aucune disposition n'a encore été prise par l'Empereur Napoléon au sujet de la Vénétie.

C'est prématurément qu'on indique diverses mesures et qu'on met en avant des noms propres

L'opinion publique, dans toute l'Angleterre, se manifeste de plus en plus en faveur de la non-intervention. L'amour-propre national aimerait, sans doute, que le pays fût consulté sur les moyens de mettre un terme à la crise européenne, et cet amour-propre serait, à juste titre, froissé si les puissances affectaient de ne faire aucun cas de l'expérience de ses hommes d'Etat. Mais au delà d'une place parmi les membres du grand Congrès qui pourra être appelé à décider cette importante question, les Anglais ne prétendent à rien.

" Nous possédons, disent-ils, nos limites naturelles, exposées actuellement aux seules attaques des éléments ; nous avons accompli l'unité britannique ; nous avons dernièrement applaudi à l'unité italienne. Pourquoi nous refuserions-nous à reconnaître l'unité allemande ? L'on sent assez que nos sympathies ne sont pas exclusivement acquises aux gouvernements et aux souverains, mais que nous en donnons la plus grande part aux nationalités, à l'unité des races. Que la Prusse, l'Autriche, et l'Italie s'arrangent entre elles, avec la France pour médiatrice, rien de mieux ; que la France, si elle le juge indispensable, envoie ses marins dans l'Adriatique et ses soldats sur les bords du Rhin, tout ceci est aujourd'hui plutôt une question de géographie qu'une question d'intérêt dynastique ; et, puisque les peuples ne pourront qu'y gagner, et que le temps est passé où nous nous endettions pour soutenir des trônes à l'exclusion de tout principe de rénovation sociale, laissons maintenant aller les choses et apprêtons-nous à saluer de nos vœux une Europe régénérée."

Avec des convictions aussi sincèrement exprimées et en y ajoutant pour épigraphe la déclaration si explicite du nouveau ministre des affaires étrangères, l'histoire de l'Angleterre dans la crise actuelle est écrite par anticipation.

Le gouvernement anglais a exprimé sa satisfaction au cabinet des Tuileries des efforts de l'empereur Napoléon pour le rétablissement de la paix, et l'espoir que ces efforts seront couronnés de succès. Il a ajouté que les ambassadeurs anglais ont des instructions qui les autorisent à exercer, en toute occasion, leur influence en faveur de la paix. Le cabinet anglais est prêt à siéger dans un Congrès des puissances européennes, si la France veut un Congrès, mais l'Angleterre se voit, par des raisons supérieures, empêchée de prendre part à une médiation entre les belligérants.

On lit, néanmoins, dans le *Times* de Londres du 14 courant :

La seule idée de la possibilité d'une médiation armée de la part de la France ouvre devant nous un avenir de maux incalculables. Nous avons raison de croire qu'il n'existe pas de danger actuel d'un semblable surcroît de calamités. Nos craintes d'une intervention armée ont beaucoup diminué. On commence un peu à s'apercevoir que l'Autriche va plier devant la nécessité. La Prusse ne fait pas mystère de son dessein d'exclure l'Autriche de la Confédération germanique ; mais elle ne manifeste pas le désir de détruire sa position comme grande puissance européenne. La France, cependant, ne peut s'aventurer dans une voie qui la conduira à des conséquences de la dernière importance, sans être assurée du concours des autres puissances neutres. L'Angleterre ne suivrait pas la France dans une intervention qui probablement ne ferait qu'augmenter et aggraver les maux qu'elle voudrait éviter.

Toute menace d'intervention étrangère aurait en l'effet de pousser la Prusse à de plus grands efforts.

La plupart des Allemands répondraient immédiatement à l'appel et se lèveraient pour voler à la défense de la patrie commune.

Le *Moniteur* du 14 a publié une note qui a créé une sensation immense. On en conclut que les relations entre la France et l'Italie, dont le nom n'est pas prononcé, sont tendues. Voici ce qu'il dit :

L'opinion publique, impatiente de connaître la marche des négociations, demande partout des nouvelles, et force pour ainsi dire les journaux d'en fabriquer. Nous devons faire remarquer que la médiation est proposée depuis neuf jours seulement. Les négociations ne peuvent pas avoir lieu uniquement par télégraphe, et il faut trois jours et trois nuits pour le voyage d'un courrier entre Paris et le quartier général prussien. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les négociations sont en voie de progrès, et que les meilleures relations n'ont pas cessé d'exister entre l'empereur Napoléon et le roi de Prusse.

Quelques jours auparavant, le *Moniteur* avait déclaré controuvés tous les bruits de prétendus arrangements mis en avant par la presse parisienne. Il disait :

Plusieurs journaux ont cru pouvoir rendre compte de prétendues conversations de l'Empereur avec différents personnages et donner une analyse de dépêches confidentielles du ministre des affaires étrangères.

De pareilles tentatives ne sauraient être tolérées ; elles ont le grave inconvénient de manquer de convenance, d'agiter l'opinion publique, et par dessus tout de mettre en circulation des faits absolument controuvés. Il importe de mettre le public en garde contre ces propagateurs de nouvelles, qui ne peuvent évidemment savoir ce qui se passe dans le cabinet de Sa Majesté et ne sont pas plus initiés aux correspondances du ministre des affaires étrangères ; il est nécessaire de rappeler aux nouvellistes eux-mêmes qu'en publiant des dépêches et en se faisant l'écho de rumeurs également imaginaires, ils s'exposent à être poursuivis conformément aux lois.

C'est conformément à ces menaces qu'un avertissement a été signifié à un certain nombre de journaux français, entr'autres la *Presse*, la *France*, etc.

Le mécontentement produit dans la Péninsule par les formes de la cession de la Vénétie se traduit en manifestations hostiles contre les Français. Cette ébullition populaire rappelle celle qui suivit la paix de Villafranca. Le langage des journaux de l'Italie continue d'être fort passionné.

Un journal italien, à propos de la cession de la Vénétie, a formulé un jugement très-curieux : " L'Autriche, en se retirant, jette à l'Italie une bombe qui éclatera n'importe à quel moment."

Ainsi dit la *Gazetta del Popolo*. Elle eût mieux fait, croyons-nous, de dire : " l'Autriche jette à l'Europe," au lieu de " l'Autriche jette à l'Italie." Cette Vénétie est la pomme de discorde. A qui appartient-elle aujourd'hui ? Ni à l'Autriche qui l'a cédée hier, ni à la France, qui la cédera demain, ni à l'Italie qui la voudrait conquérir. Si la France ne peut garder la Vénétie, que n'en fait-on un pays libre, un état neutralisé, comme au temps de la splendeur et de la gloire de Venise ? Venise aspire-t-elle donc tant à se piémontiser ? aspire-t-elle donc tant à payer le quart d'une dette de huit milliards ?

On pense que l'empereur, immédiatement après avoir pris possession de la Vénétie, la proclamera indépendante, et libre de se donner à l'Italie, qui ne la recevra point ainsi directement ni de la France ni de l'Autriche, mais du suffrage des citoyens.

Ce qui se passe depuis quelques jours dans le royaume de Prusse témoigne suffisamment de la nécessité de n'accueillir qu'avec la plus extrême réserve tout ce qui dit et s'écrit sur les négociations de l'armistice.

Il ne faut pas croire un mot de toutes les allégations que l'on trouve dans les feuilles publiques, relativement au prétendu texte des conditions du cabinet de Berlin à ce sujet. Les nouvellistes qui ont rédigé ces textes, ont tenu compte certainement des probabilités ; mais ils n'ont reçu aucune confidence.

La Prusse paraît vouloir abandonner les provinces rhénanes, mais même cette cession faite à la France serait loin de constituer une compensation suffisante à l'incorporation de la Hesse, de la Saxe, du Hanovre et des duchés de l'Elbe à la monarchie de Frédéric ; et c'est là, écrit-on de Berlin, une des conditions de cette cession.

Il y a beaucoup à craindre que les derniers succès de la Prusse fassent tourner complètement la tête à ses hommes d'Etat. Sous l'influence de cette infatuation, un peuple s'anime, s'exalte, et peut en élevant jusqu'au paroxysme l'essor de ses facultés militaires, obtenir quelques succès momentanés qui éblouissent. Mais toute folie de ce genre a sa fin marquée, et cette fin se découvre à des ceux clairvoyants, au moment où l'orgueil, aveuglant tout à fait ceux qu'il a surexcités, les amène à des manifestations si exhorbitantes que le sens moral universel se soulève.

Quoiqu'il en soit, l'arrogance prussienne, la fanfaronnade italienne commencent à irriter l'opinion publique.

En France, on ne veut pas plus qu'à Berlin du dualisme de l'Autriche et de la Prusse, mais on repousse le rétablissement de cet état de choses en faveur de tel ou tel autre Etat, à l'exclusion du gouvernement autrichien. On voudrait la formation d'une triade dans l'empire germanique, et on regarderait comme un danger la direction unique de la Prusse en Allemagne.

Il est évident que l'Autriche joue gros jeu. Mais la Prusse, si elle ne modifie pas ses allures, s'expose à avoir pour adversaire la France.

On se demande alors ce que fera la Russie. La Russie hait la France, elle hait aussi la Prusse, et pourtant il faudra bien qu'elle agisse. De quel côté se tournera-t-elle ?

L'empereur de Russie était attendu à Varsovie ; on disait qu'il s'y rencontrerait avec le roi de Prusse.

Dans tous les cas, la cour de Saint-Pétersbourg a déclaré que si la cession de la Vénétie déterminait l'empereur Napoléon à sortir de sa neutralité attentive, la Russie se verrait obligée d'en faire autant.

Le service anniversaire de feu sir E. P. Taché, aura lieu, dans l'église de Saint Thomas, Montmagny, jeudi, le second jour d'août prochain à neuf heures du matin.

Le ministère Derby.

Une scission a presque éclaté dans le nouveau cabinet anglais sur la ligne de conduite à suivre en ce qui concerne la politique étrangère. Lord Stanley veut le maintien d'une neutralité absolue. Lord Derby, au contraire, penche du côté de l'Autriche ; plusieurs de ses collègues se prononcent ouvertement pour une politique qui fasse sortir l'Angleterre de la réserve qu'elle a observée jusqu'à présent.

Le parti tory en général désapprouve la politique de non-intervention absolue. Lord Stanley a déclaré qu'il se retirerait du cabinet plutôt que d'impliquer l'Angleterre dans une politique qui pourrait mener à la guerre.

Les Prisonniers Fenians.

Le 23, à la Chambre des Représentants, M. Clark, d'Ohio, a offert une résolution priant le Président d'insister auprès des autorités canadiennes et du gouvernement anglais pour élargir les prisonniers faits en Canada.

Cette motion a été adoptée par 102 contre 2.

Monseigneur de Montréal.

On célébrait, hier, avec pompe à la cathédrale, l'anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr. de Montréal. Les membres du clergé étaient venus de tous les points du pays peur présenter leur hommage et leurs félicitations à notre vénérable évêque et les fidèles s'étaient empressés de venir fêter leur Pasteur. On comptait dans le chœur à la messe plus de 75 membres du clergé.

Sa Grandeur Mgr. Taché officiait et Sa Grandeur Mgr. de Montréal occupait le trône.

Une musique et un chant délicieux se firent entendre pendant la messe. On chanta le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Credo* de la 9me messe de Mozart et le *Sanctus* et l'*Agnus Dei* d'une messe composée par M. Peltier, organiste de l'Evêché, production musicale qui mérite la plus chaleureuse mention honorable et qui dit beaucoup en faveur du brillant talent de ce jeune monsieur.

L'accompagnement d'orchestre était superbe. A l'Offertoire, le *Justus ut Palma* fut chanté avec succès par le Révd. M. Barbarin et M. Nap. Beaudry.

L'autel de la cathédrale était fort bien décoré ; elle semblait refléter la joyeuse allégresse des fidèles en revoyant, après une longue absence, Sa Grandeur de retour au milieu d'eux et dans un état de santé parfait On remarquait entr'autres belles décorations, une croix, faite toute de fleurs, sur l'autel.

Le Choléra à Liverpool.

Le choléra vient de se déclarer d'une manière subite et terrible à Liverpool. Dans une nuit, une nourrice et quatre enfants d'une des workhouses de Whitechapel ont été attaqués par le choléra asiatique. Trois heures après un des enfants était mort. Le matin la nourrice a succombé. Deux des enfants étaient mourants et le quatrième n'a aucune chance de se rétablir.

Un autre enfant admis la veille dans la Workhouse a été attaqué et il est mort quelques heures après.

Les autorités prennent toutes les mesures nécessaires pour arrêter les ravages du terrible fléau.

Les exigences de l'Italie.

Les victoires de la Prusse rendent l'*Italie* bien exigeante. Non-seulement elle ne veut pas accepter l'armistice, mais elle demande encore que le Tyrol italien soit cédé avec la Vénétie, et tout au plus consent-elle à ajourner ses réclamations sur Trieste et sur l'Istrie. Voici comment s'exprime le journal italien :

La cour de Vienne a cru trouver un expédient sublime en cédant la Vénétie à l'Italie ; car la cession faite à l'empereur des Français n'est évidemment qu'un expédient imaginé pour sauvegarder l'amour-propre de l'Autriche.

La France n'a pas la moindre prétention sur la Vénétie, et si on la lui donnait à condition de la garder, elle ne la prendrait certainement pas. Aussi, n'attachons nous à ce détour imaginé par la chancellerie autrichienne qu'une importance assez médiocre. Mais, au fond, il y a quelque chose de plus sérieux

Le mot de Vénétie est un mot qui peut avoir plusieurs sens. A Vienne, on doit lui donner un sens conforme au protocole administratif, et on entend par Vénétie les portions de l'ex-royaume lombardo-vénitien qui n'ont pas été cédées par le traité de Zurich

Mais, en Italie, nous n'avons pas à nous préoccuper des circonscriptions administratives qu'il a plu au gouvernement impérial de tracer suivant ses convenances. Nous avons fait la guerre pour compléter notre nationalité et pour garantir notre indépendance. Nous ne pouvons accepter la paix que si ces deux conditions sont accomplies.

La cause permanente d'antagonisme entre l'Autriche et l'Italie est la possession par l'Autriche d'une certaine partie du territoire italien.

C'est de là qu'est provenu le malaise de la Péninsule depuis 1815, les révolutions continuelles, les conspirations permanentes, parce que c'était un peuple entier qui conspirait, et enfin les guerres de 1848, de 1859 et de 1866.

Il est évident qu'il faut mettre un terme à un pareil état de choses. Il faut en finir pour toujours, et si, en ce moment où les circonstances sont favorables, on laissait un germe, si petit qu'il soit, d'antagonisme futur, ce serait comme si on n'avait rien fait, et on aurait compromis le résultat obtenu par les efforts incessants de trois générations.

Or, la cession de la Vénétie, entendue comme on l'entend à Vienne, ne ferait que reculer la difficulté, la porter un peu plus loin. Mais il faudrait, dans un délai probablement rapproché, recommencer la lutte, et qui sait si nous pourrions la recommencer avec des chances aussi favorables qu'aujourd'hui

Le Tyrol italien, dont Trente est le chef-lieu, fait partie de l'Italie, aussi bien que la Toscane ou le Piémont : l'origine, la langue, les mœurs, les traditions, les aspirations nationales, tout est italien dans le Tyrol.

Mais ce n'est pas tout : le Tyrol est la porte de l'Italie ; c'est par là que les Allemands ont constamment envahi la péninsule. Tant que le Tyrol ne sera pas en nos mains, il n'y aura pas sécurité pour l'Italie.

On peut comprendre, si l'on veut, qu'on abandonne une aile de la maison, mais il n'est pas possible d'en sacrifier la porte.

Nous pourrions admettre, à la rigueur, que la question de Trieste et de l'Istrie soit, non pas abandonnée, mais réservée. Quant à celle du Tyrol, elle doit être résolue, comme condition *sine quâ non*, dans les préliminaires de la paix, et avant tout armistice.

Il nous paraît qu'en agissant autrement on commettrait une imprudence singulière. Il y a des questions tellement vitales qu'elles ne doivent pas être même réservées pour un congrès. Il faut les résoudre tout de suite, parce qu'elles ne peuvent pas être même discutées.

La question du Tyrol nous paraît être de ce nombre. Nous n'avons pas à nous préoccuper des circonscriptions administratives autrichiennes. Nous devons nous assurer les frontières qui nous appartiennent en vertu des lois de la nature et de l'histoire, surtout quand ces frontières sont indispensable à notre sécurité.

Il ne s'agit pas ici d'une question de forme ou d'amour-propre ; il s'agit d'une affaire vitale, sur laquelle il est absolument impossible, non-seulement de transiger, mais de discuter.

Bulletin Militaire.

Les forces prussiennes se divisent en trois corps. La première armée se dirige sur Brünn, la seconde sur Olmütz et l'armée de l'Elbe sur Iglau.

Les Autrichiens ont évacué Landskron aussitôt que le régiment des Gardes du second corps d'armée, s'avançant de Hohenmauth par la Trubau bohémienne, s'est approché de la ville.

L'armée autrichienne du Nord reçoit les renforts, mais il ne paraît pas encore décidé si elle tiendra la ligne d'Olmütz à Brünn et livrera une autre bataille dans cette position C'est à la marche des Prussiens sur Iglau que la cause de cette indécision est attribuée.

Le général Mulbe, à la tête de six mille hommes, marche sur Prague afin d'occuper cette ville. Le bourgmestre de la ville a publié une proclamation par laquelle il engage les habitants à rester calmes et à recevoir les Prussiens d'une façon amicale. Le gouverneur en est parti pour se rendre à Pilsen.

Le général Schack a été nommé pour remplacer le général Mulbe comme gouverneur-général des provinces saxonnes occupées par la Prusse

Le *Moniteur prussien* publie un avertissement sévère, émanant de l'autorité militaire prussienne en Bohême, au sujet des dégâts fréquents qui ont été commis, par les habitants du royaume, aux chemins de fer et aux télégraphes. Une prime assez forte est promise à ceux qui dénonceront les auteurs de ces dégâts et les communes en sont rendues responsables.

Le nombre des soldats autrichiens blessés dans les derniers combats en Bohême est considérable. Les journaux de Vienne ne cessent pas d'enregistrer et de signaler l'arrivée de convois de blessés. Dans la nuit du 10 juillet, 1,300 blessés sont arrivés à Vienne, et un autre transport en a amené 1,200 dans la journée du 11 ; les habitants de Vienne rivalisent de zele et de dévouement pour alléger la position de ces malheureuses victimes de la guerre. Les soldats sont pour la plupart légèrement blessés, mais principalement aux mains et aux pieds. Les docteurs de Vienne ont été requis militairement à partir de ce jour. Un grand nombre de bâtiments publics, à Vienne et dans les faubourgs, ont été transformés en hospices et ambulances

Les bulletins officiels constatent les chiffre suivants : morts, noyés dans l'Elbe ou blessés, *soixante mille hommes*. Presque toute la cavalerie a été noyée.

La Bavière a conclu, le 30 juin, une convention militaire avec l'Autriche qui restera en vigueur, même après la guerre.

L'université saxonne de Transylvanie a voté des fonds qui seront affectés à des récompenses à accorder aux militaires transylvains qui se seront le plus distingués dans la campagne présente.

Le général Dagenfeld est chargé du commandement du camp retranché près de Vienne.

Le recrutement en Hongrie rencontre de l'opposition : on va donc l'effectuer par la force.

L'archiduc Albert était attendu à Vienne jeudi.

Des dépêches reçues du quartier-général de l'armée autrichienne en Vénétie annoncent que les forces autrichiennes se retirent pour éviter tout contact avec l'ennemi.

Les forts sont assez bien montés en hommes et en matériel pour n'avoir besoin d'aucun secours de l'armée.

La flotille autrichienne a canonné Gargnano, à 14 kilomètres de Salo. La flotille italienne reste impassible. Elle est commandée par le capitaine Sgarolino, avec Albert Mario pour chef d'état-major. Madame Mario, née White, fait partie de l'équipage.

Presque en face de Salo, sur l'autre rive, se trouve Bardolino, où sont campés les volontaires viennois. Les garibaldiens ne tarderont pas à tenter un débarquement.

Les deux divisions sous le commandement du roi Victor-Emmanuel sont entrées dans le Tyrol du côté de Trente.

Les Italiens sont en marche sur Padoue et un engagement est probable.

Des dépêches reçues à Florence du siége de la guerre en Vénétie disent que les Autrichiens paraissent disposés à vouloir livrer bataille aux Italiens si ceux-ci tentent de traverser l'Adige.

Le gouvernement prussien a félicité l'Italie sur les opérations du général Cialdini, comme formant partie du plan de coopération des armées des deux puissances.

L'Italie a fait prendre aux médecins et aux hospitaliers volontaires de ses armées le brassard blanc avec la croix rouge, adopté par la convention diplomatique de Genève, du 8 août 1864, relative à la neutralité du service international pour secourir les blessés sur tout champ de bataille.

Ceux-ci, qui portent au bras gauche le signe conventionnel de l'humanité et de la charité internationale, rivalisent de zèle entre eux pour le soin des malades et des victimes des combats.

Les Wurtembergeois, les Badois, les Bavarois l'ont prescrit aux chirurgiens, aux aumôniers et aux hospitaliers volontaires de leurs armées. Les Prussiens avaient pris cette mesure dès le début de la guerre.

Voilà, au moins, un côté consolent de la guerre.

(*Dernières nouvelles*, 15 juillet)

L'Empereur n'ira pas à Nancy. Ce changement dans les projets de Sa Majesté ne peut être attribué qu'aux sérieuses complications des affaires européennes.

On désigne généralement le contre-amiral Laroncière le Nourry comme devant commander l'escadre française qui se rendrait dans l'Adriatique.

L'escadre prussienne, y compris le vaisseau amiral, a jeté l'ancre dans le petit bras de mer de Holtehau.

Le quartier général prussien a été transporté à Czernahora.

Les Prussiens continuent à avancer avec une rapidité qui doit terrifier les habitants de Vienne. Le prince royal est déjà à Iglau, il laissera sur la gauche l'armée autrichienne qui se concentre à Olmütz, et marchera directement sur la capitale de l'empire. Ce qui est certain, c'est que depuis Berlin les troupes prussiennes ont suivi une ligne droite qui doit aboutir à Vienne.

Le patriotisme est, en ce moment, très-exalté en Autriche ; jamais la haine contre les Prussiens ne se manifesta plus ardente. On demande *la guerre au couteau* : c'est une fureur sauvage.

A Francfort, siége officiel de la défunte Diète germanique, il y a une véritable panique ; l'on attend à chaque instant l'arrivée des Prussiens.

Il est certain que les Prussiens auront Francfort sans coup férir. Mais, cette victoire n'aura pour eux qu'une conséquence morale. Ils seront maîtres du siége de la Confédération ; mais cela n'ajoutera rien à leur position stratégique.

Quant aux Italiens, on ne peut que les considérer comme des enfants. Il est évident qu'ils vont, en ce moment, contre leurs intérêts, non-seulement en bravant la France, mais encore en s'engageant dans la Vénétie, où l'Autriche conserve assez de forces et de positions pour les broyer à une heure donnée.

D'après des nouvelles reçues à Munich du quartier-général bavarois, la rencontre près de Kissingen n'a eu aucun résultat sérieux.

L'armée bavaroise se concentre près de Schweinfurt, prête à livrer bataille.

Le vieux feld-maréchal Hesse est chargé de réorganiser l'armée autrichienne. C'est aussi le feld-maréchal Hesse qui présidera le conseil de guerre destiné à juger les officiers arrêtés.

Le roi de Hanovre a choisi pour sa résidence le château de Rumpsheim, possession de la famille landgraviale de Hesse et lieu de naissance de la duchesse de Cambridge.

On estime à 110 mille hommes environ les troupes qui occupent Vienne, et ses environs.

L'armée du Sud a déjà envoyé 30,000 hommes pour couvrir Vienne. A ces forces viendront probablement se joindre, dans quelques jours, 50,000 hommes de l'armée de campagne, qui étaient restés en Vénétie.

L'armée du camp retranché de Florisdorf composée de 80,000 hommes de jeunes troupes, 50,000 hommes de vieilles troupes et 80,000 hommes de troupes victorieuses, représentera un total de 210,000 hommes.

L'armée du sud n'est plus représentée en Vénétie que par de fortes garnisons dans les forteresses.

Le ministère italien exige la destitution de quatre généraux et en a fait une question de cabinet.

Kossuth est, dit-on, parti pour la Hongrie muni de sommes considérables.

La flotte italienne s'est mise en mouvement.

L'impératrice d'Autriche a fixé sa résidence dans la capitale de la Hongrie.

BERLIN.—Les municipalités d'un grand nombre de villes dans les duchés de Schleswig-Holstein ont envoyé des adresses au roi de Prusse pour le féliciter de ses victoires et lui exprimer leur dévouement.

VARSOVIE.—Tous les soldats en congé ont été rappelés sous les armes. Chaque jour des trains chargés de troupes partent pour la frontière autrichienne. Un corps d'armée marche vers la Bessarabie.

Les armements modernes.

On commence à voir que les Autriciens n'ont pas su tirer parti des inconvénients de cette arme qui se salit fréquemment et avec laquelle, après avoir tiré quatre-vingts fois, un soldat est absolument désarmé. L'armée française va être munie d'un fusil qui n'a aucun de ces inconvénients, qui tire douze coups à la minute, et que le gouvernement français a déclaré officiellement de beaucoup supérieur au fusil à aiguille. Ce fusil aurait été adopté entre cent autres inventions après six années d'essai et d'études. L'inventeur est M. Manceaux, frère du conseiller d'Etat.

On prépare, en outre, des canons revolvers, arme effroyable s'il en fut, et enfin, on achève de perfectionner la torpille, qui, en cas de guerre maritime, assure une victoire foudroyante.

Voici un communiqué officiel à l'*Evénement* sur ce sujet :

" L'*Evénement*, dans son numéro du 6 juillet, prétend que le fusil à aiguille prussien a été présenté à l'Empereur Napoléon, il y a deux ans, et que Sa Majesté s'est contentée de le mettre parmi ses trophées. Le fusil a été présenté à l'empereur il y a six ans, et, dès cette epoque, le comité d'artillerie s'est occupé, d'arprès l'ordre de Sa Majesté, de comparer entre eux tous les fusils se chargeant par la culasse. Plus de cent modèles ont été essayés, et ce n'est que l'année dernière qu'un fusil, beaucoup meilleur que le fusil prussien, a été adopté. Les troupes du camp de Châlons en recevront bientôt un grand nombre."

En Angleterre, à la séance de la chambre des lords, le sous-secrétaire d'Etat au département de la guerre, le comte de Longford, en réponse à une question du comte de Grey et Ripon, a déclaré que le ministère de la guerre avait pris des mesures pour assurer sous peu la livraison de 150,000 fusils *breech-loaders* (se chargeant par la culasse). Le nombre total stipulé dans le contrat est de 600,000, à livrer le plus tot possible. Le duc de Cambridge s'est prononcé très clairement sur la nécessité d'armer les troupes anglaises avec le nouveau fusil, ce qui nous fait croire que le projet sera promptement exécuté.

Ligne télégraphique de Terre-Neuve et le Cable transatlantique.

Le cable qui unissait la Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve, entre Aspy Bay et le Cap Roy, se trouvant rompu, les communications à travers la baie du St. Laurent ne peuvent se faire qu'au moyen d'un Yacht à voile qui a à parcourir un espace de 80 milles.

Ainsi on ne peut communiquer par télégraphe entre New-York et St. Jean T.-N., que par la voie d'Aspy Bay. De St. Jean T.-N. à Heart's Content, où doit s'arrêter le câble transatlantique, il y a une ligne télégraphique directe.

On attend le *Great Eastern* à Heart's Content, vendredi, et la Presse associée recevra immédiatement le résultat des opérations de la pose du câble.

Des arrangements ont déjà été pris par la compagnie télégraphique de New-York et Terre-Neuve pour la pose d'un nouveau cable de qualité supérieure entre Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse, que la pose du câble transatlantique réussisse ou non. La compagnie espère que dans quatre semaines, il y aura une communication directe entre New-York et St. Jean En attendant l'accomplissement de cette entreprise, la compagnie, si la pose du câble transatlantique réussit, fera voyager un ou plusieurs steamers de plus pour le transport des dépêches entre le Cap Roy et Aspy Bay.

On mande de St. Jean de Terre-Neuve, à la date du 20 juillet :

" Le temps est ici tout ce que peuvent désirer les amis de l'entreprise du câble transatlantique : très-clair, avec des brises légères.

" Les bâtiments de la marine anglaise *Niger* et *Lillie* sont partis ce matin pour Heart's Content. Ils ont ordre d'attendre le *Great Eastern* en dehors de Trinity Bay.

" Le steamer *M. Stevenson* est aussi parti ce matin pour poser des bouées en dehors de Heart's Content.

" La population est assez apathique à l'endroit du câble, et très peu de personnes vont à Heart's Content cette année.

" Un bureau télégraphique a été ouvert aujourd'hui dans cette localité."

Visite Pastorale.

Monseigneur de Montréal est arrivé dans cette ville, samedi soir, pour y faire sa visite pastorale. Les habitants de Joliette ont salué avec bonheur sa venue, car depuis longtemps il n'avait pu posséder un instant le digne prélat auquel cette ville est redevable de tant de bienfaits. Une foule nombreuse se pressait sur son passage lors de son entrée solennelle.

Diverses ordinations ont eu lieu hier matin :

M. Thomas Roy a été promu à la prêtrise. Au sous-diaconat, Hermas Landry et Charles Brouillet ; aux ordres mineurs, Charles Bousquet et Méderic Thilodeau ; à la tonsure, André Laferrière et Joseph Bonin.

Avant la messe eut lieu la confirmation. Le nombre des enfants confirmés s'élevait à 35.

A l'issue des vêpres, une adresse fut présentée à Sa Grandeur par M. de Lanaudière, au nom de tous les citoyens. Cette adresse exprimait la joie qu'a fait éprouver la venue de notre saint Evêque ; les craintes qui nous ont tourmentés pendant son long voyage d'outre-mer, et le bonheur que ses ouailles ont goûté en apprenant son retour parmi ses chers diocésains.

Une parole de regret fut dite à la mémoire du grand citoyen qui fonda cette ville, et du prêtre vénéré que nous pleurons encore, et qui l'aida dans l'œuvre qu'il avait entreprise.

Monseigneur de Montréal a contribué, lui aussi, à la prospérité de Joliette, en aplanissant bien des obstacles, et nous avons saisi cette occasion pour lui en témoigner de nouveau notre reconnaissance.

Monseigneur répondit qu'il était sensible à tous ces témoignages d'affection de la part de ses ouailles bien-aimées. Il a fait remarquer la prospérité toujours croissante de cette ville, prospérité due à M. Joliette, auquel il a prêté son concours, autant que possible. Puis il a promis de continuer toujours sa bienveillante protection pour l'avenir en manifestant l'espérance de voir se terminer l'Hôpital et la Maison d'Industrie, et l'Eglise s'agrandir.—*Messager de Joliette*.

Le fusil de guerre à bascule.

En France, on s'engoue vite et facilement. Les succès récents, imprévues et rapides des armées prussiennes ont mis en grande faveur, dans notre pays, le fusil à aiguille de l'infanterie prussienne. Beaucoup de gens sont fort tentés de croire aujourd'hui que ce fameux fusil est le dernier degré de la perfection dans les armes à feu portatives.

C'est là une erreur grave et qu'il est bon de détruire. Il faut que l'on sache que ce fusil, au contraire, est tellement défectueux, que les gens de guerre compétents, dans notre armée, l'ont toujours rejeté comme impossible, détestable, pour nos troupes, et ils ont eu raison.

Il ne faut pas qu'on s'y trompe ; ce n'est pas le fusil dit à l'aiguille qui est une bonne arme ; c'est le principe de ce fusil, c'est-à-dire le chargement par la culasse, qui est un bon principe.

Le fusil prussien, tel qu'il est aujourd'hui, est supérieur à ceux en usage en ce moment dans les autres armées de l'Europe, parce que le plus médiocre fusil à bascule est préférable au meilleur fusil se chargeant par la bouche ; mais on peut dire que son temps est bien près de finir

Les Prussiens, sans doute, ont été fort habiles en arrivant les premiers sur le champ de bataille avec une arme aussi supérieure à celles des autres systèmes. Toutefois, elle est fort inférieure aux armes que l'on fabrique aujourd'hui, ayant pour principe le chargement par la culasse.

Pour prendre une comparaison que l'on puisse aisément saisir, nous établirons cette proportion : le fusil à aiguille est au fusil se chargeant par la bouche, comme le fusil à mèche des compagnons de Cortès était aux flèches des guerriers de Montézuma.

Certainement, les fusils à mèches des soldats espagnols étaient bien loin de nos fusils actuels se chargeant par la bouche ; mais il n'est pas moins vrai que, comparativement aux flèches des Indiens, ils produisaient de terribles effets.

Il y a longtemps, sans doute, que l'on eût adopté en France le système des armes à feu se chargeant par la culasse, si les seules en usage dans une armée européenne (l'armée prussienne) n'eussent pas été reconnues très-défectueuses, et si les défectuosités n'avaient pas engagé à chercher un perfectionnement que l'on a trouvé.

Il est bien évident qu'à la prochaine guerre, toutes les armées de l'Europe auront changé leur armement, et nous doutons fort que le fusil à aiguille, s'il n'est modifié, conserve la supériorité écrasante qu'il a aujourd'hui.

Veut-on savoir quels sont les principaux défauts de cette arme tant prônée depuis la bataille de Sadowa ? Eh bien, nous allons les analiser, en nous efforçant de ne parler qu'un langage compréhensible pour tout le monde.

Le premier défaut du fusil prussien, c'est d'être une incroyable complication. Il se compose de quatorze pièces formant six enveloppes concentriques autour de l'aiguille. Toutes ces pièces sont accessibles aux dégagements du gaz produit par la charge et à l'humidité. Les quatorze pièces présentent dans leur agencement une complication mécanique déplorable pour une véritable arme de guerre.

Au point de contact du canon et de la culasse mobile, il se produit, lorsque le coup part, un crachement considérable qui va toujours en augmentant au fur et à mesure que l'on fait feu.

Le crachement engendre un encrassement qui forme bientôt une couche épaisse de résidus. Ces résidus ne tardent pas à entraver la révolution de la culasse mobile dans la boîte à culasse. Il en résulte souvent une certaine difficulté pour ouvrir et pour fermer le système, ce qui nécessite des efforts de la part du soldat.

Mais ce n'est pas seulement par l'emboîtage du canon que les gaz prennent leur issue ; malgré la ténuité de l'aiguille et de son tube conducteur saillant au fond de la chambre de la culasse mobile, les gaz remplissant ce tube ont une action sur l'aiguille elle même, pénètrent à l'intérieur et vont encrasser quelquefois jusqu'au ressort qui commande le boudin

Tout le système se trouve donc envahi par les gaz, en sorte que l'aiguille reste quelquefois saillante et immobile en dehors du tube et ne peut être reportée en arrière que par un effort violent qui fait perdre du temps au tireur

Enfin, la culasse mobile est un vrai réceptacle aux résidus de la chambre et aux détritus de l'enveloppe de la cartouche. Ces détritus s'y accumulent et s'y tassent de telle sorte, qu'il se produit au bout d'un certain nombre de coups tirés un enrochement très-profond. Pour obvier à cet inconvénient, on a pourvu le soldat d'une fraise à dents aiguës, destinée à couper l'enrochement et à nettoyer les parois de la chambre par les arrêtes de ses pans, tandis qu'un alésoir conique et dentelé est disposé pour nettoyer l'intérieur du tube conducteur de l'aiguille.

Tels sont les défauts capitaux inhérents au fameux fusil à aiguille de l'armée prussienne. En voici d'autres d'un ordre secondaire :

Son poids est mal équilibré et fatigue le tireur ; sa trajectoire est peu tendue par suite de la déperdition d'une partie des gaz de la charge ; les débris enflammés qui restent parfois dans la chambre du canon s'opposent de temps à autre à l'introduction d'une nouvelle cartouche.

Nous le répétons, ce fusil, malgré les défectuosités que nous venons de signaler, est infiniment supérieur à toute arme se chargeant par la bouche, par la seule raison que, ce chargeant cinq ou six fois plus vite que l'autre, l'homme est en mesure d'envoyer cinq ou six balles avant d'en recevoir une ou deux.

Comme il faut plus de temps à une colonne d'attaque, même de cavalerie, pour aborder une ligne immobile d'infanterie qu'il n'en faut à cette ligne immobile pour envoyer cinq ou six projectiles à la colonne marchant à petite distance, il est bien évident que la troupe qui attaque n'arrive que désorganisée, mutilée et par *parcelles* sur l'adversaire.

Mais on comprendra fort bien aussi que les expériences que l'on a dû faire en France, depuis plusieurs années, pour arriver à la confection d'une bonne arme de guerre se chargeant par la culasse, aient retardé le changement total de l'armement de notre infanterie.

Nous avons en France, entre les mains des soldats ou dans nos arsenaux, un triple armement pour 600,000 hommes; c'est donc quelque chose comme 1,800,000 fusils qu'il faut convertir en un autre système, fusils dont on ne pourrait se défaire et dont aucune des pièces peut-être n'aurait pu être utilisé, si le fusil à aiguille avait été adopté. Dans ce dernier cas, il eût fallu également changer tous les approvisionnements; ce sont là des modifications qui exigent des dépenses considérables, trente ou quarante millions peut-être. Avant de s'y décider, on a donc voulu trouver un système reconnu assez sûr, assez bon, assez solide, en un mot présentant des avantages assez réels, pour que l'on n'ait pas à le changer ou même à le modifier au bout d'un certain temps.

Nous croyons savoir que l'on a, en effet, atteint le but qu'on se proposait, et que le système qui va être adopté pour notre armée, est supérieur à tout ce qu'on a inventé jusqu'à ce jour.

Pour nous résumer, il ne faut pas que l'engouement momentané pour le fusil à aiguille des Prussiens fasse prôner cette arme plus qu'elle ne le mérite, et il ne faut pas non plus que l'on se figure que nous allons adopter ce fusil médiocre comme arme de guerre se chargeant par la culasse, quoique supérieur à l'arme de guerre se chargeant par la bouche.

Restons dans le vrai, si la chose est possible, sans nous engouer outre mesure, en cherchant à apprécier et à juger sainement.

De Forville.

Beauregard.

Nous lisons dans la *France* :

"M. le général Beauregard, qui a joué un rôle si considérable dans la guerre américaine et auquel se sont toujours attachées de si légitimes sympathies, est arrivé hier à Paris.

Les dépêches télégraphiques d'hier ajoutent à ce rapport du journal parisien que l'empereur Napoléon a reçu le général Beauregard avec toutes les marques d'une cordialité particulière et l'a fait présenter en son nom, par un chambellan, au corps législatif.

Il est descendu au Grand-Hôtel et ne doit passer que peu de jours dans la capitale. On sait que le général Beauregard, créole de la Louisiane, est d'origine française."

NOUVELLES DU CANADA.

—Dans notre numéro d'hier, à propos de la nomination des candidats pour le quartier St. Antoine, nous aurions dû dire le Maire-Suppléant *St. Charles* au lieu de *Poupart*.

—Hier, a eu lieu au Jardin Guilbault, le grand Pique-Nique annuel de la Société St. Patrice. Des milliers de personnes pendant le jour et la soirée, n'ont cessé de circuler dans la vaste enceinte réservée aux ébats de la foule. Le soleil semblait s'être mis de la partie et pas le plus petit nuage n'est venu un seul instant obscurcir l'éclat de ses rayons. Aussi chacun s'en est donné à cœur joie et a mis à contribution tout ce que le programme offrait d'exercises gymnastiques, de danse et de course. La gaîté la plus bruyante n'a cessé de régner et les applaudissements n'ont pas manqué aux vainqueurs dans les différents jeux, non plus que les éclats de rire lorsqu'un compétiteur malheureux allait mesurer le sol de son corps. Les matelots du *Pylades* et du *Rosario* se sont distingués par leurs tours de force et ils n'ont pas peu contribué à rendre la fête amusante. La danse et les jeux ne se sont terminés que tard dans la soirée.

En somme, tout s'est passé pour le mieux, et cette fête fait beaucoup honneur à ceux qui l'ont organisée.

—Hier soir, un détachement du 30e régiment est parti par le *Québec*, pour aller travailler aux fortifications de la Pointe Lévis.

—Nous apprenons que le 1er d'août prochain, un magnifique concert aura lieu à Joliette. Il sera donné par le jeune artiste M. Oscar Martel, assisté de M Sal. Mazurette et de M. Valois sur le piano, et de M. Alphonse Christin, qui fera entendre quelques chansons comiques.

M. Martel ne s'est décidé à donner ce concert qu'à la demande générale. Le succès ne peut lui faire défaut.

—Le corps d'Albert Moore, qui s'est noyé, dimanche matin, dans le bain flottant des soldats, a été retrouvé hier matin, et transporté à la résidence de son père.

—La vente des livres appartenant aux bibliothèques de feu Messieurs Coin De Lille et G. Dubourgneuf, de Paris, aura lieu cet après midi et demain à 2 heures, aux salles de M. Arnton, 364 rue Notre-Dame.

Accident.—Hier, vers six heures du soir, deux élèves du collège, Joseph Dalpé et Edouard Brouillet, fils de M. Jos. Brouillet, étaient occupés à charger le canon du collège, lorsque tout-à coup la poudre fit explosion et brûla horriblement la figure du jeune Brouillet et la main droite de Dalpé. Un médecin fut appelé immédiatement et déclara que les suites de ces blessures ne seraient pas sérieuses. Ce matin, les deux victimes de cet accident ont pris du mieux et ils ne souffrent plus que légèrement de l'inflammation qui en est résultée.—*Messager de Joliette.*

Cour de Police, du 25 juillet.—P. McClaskey pour vol, 2 mois de prison. Le constable Ryan rapporte que le corps de C. Moore qui s'est noyé dimanche matin, a été retrouvé ce matin, à 4½ heures, le coroner est notifié.

Les Dames et Messieurs seront contents d'apprendre que l'on peut maintenant se procurer la préparation populaire et si bien connue dans le monde, BURNETT'S COCOAINE, aux anciens prix—50 cts. la botte.—Ses effets sur la richesse et l'apparence des cheveux ne peuvent être surpassés. En vente chez tous les droguistes.

Commerce.

Bureau de *La Minerve* }
Montréal. 25 juillet.

Temps beau et très chaud.

ARRIVÉS AUX HOTELS.

HOTEL DU CANADA.

R Corcoran, Romuald St. Jacques, St Hyacinthe; El Godin, Trois-Rivières; J Fox, Delle Mas, actrice, N.-York; Dr C A Lepage, St Grégoire; T J Martin, A Frappier, Québec; Antoine Meyrand, Bécancour; O Plamondon, B Sauvage, Ed Bourgeois, Chs Langelier, père et ses trois fils, St Jean; John Tayler, St Polycarpe; Dr Massé, St Laurent; Dr L Auger et sa Dame, Hamilton; Alp Brien, St Simon.

MARCHÉS MONÉTAIRES.

(Rapport spécial pour la *Minerve*.)

Montréal, 25 juillet.

L'or ouvert à 50¼ est descendu à 49¾ et est fermé à 49¾.

Greenbacks, achetés de 33¼ à 33¾ et vendus à 33.

Argent, acheté de 4½ à 4¾ et vendu de 4½ à 4¾

L. Marchand & Son,
Courtiers.

(Par télégraphe.)

New-York, 25 juillet.

Argent en demande de 4 à 5 par cent.
Or ouvert et fermé à 150.

MARCHE EN GROS.

Montréal, 25 juillet.

Il y a plus de demande pour la farine cet avant midi, mais il s'est fait peu de ventes.

Farine par qrt de 196 lbs:—super. extra $8.50 à $8 75; extra $7 25 à $7.75; de goût, $6.75 à $0.00; superfine, blé du Canada, $6 20 à $6 25; superfine, blé de l'Ouest, $6.30 à $6 35; super. marques de la cité, nominal, 6.40, farine des Etats de l'Ouest, nominal; superfine No. 2, $5.90 à $6 00; fine, $5.50 à $5.60; moyenne, $5.00 à $5.90; Recoupes, $4.30 à $4.50; farine en sac, $3 40 à $3.50 par 112 lbs.

Farine d'avoine, par qrt de 200 lbs—Vendue de $4.70 à $5.00 selon la qualité.

Blé, par 60 lbs—Blé du printemps du H-C 1.40 à 1.45; blé des Etats de l'Ouest, nominal.

Pois, par 66 lbs—Dernières ventes à 87c par 66 lbs.

Blé-d'Inde par 56 lbs—Quelques mille minots vendus à 54½c.

Avoine, par 32 lbs—Pas de transactions.

Alcalis, par 100 lbs — Potasse, premières, $5 40 à $5.45; inférieures 5.12½ à $5.20. Perlasse, $6.60.

Lard par qrts de 200 lbs—Aucune transaction en gros.

Beurre par lbs—Frais de choix de 17 à 18c, ordinaire de 15 à 16c.

Fromage—Marché tranquille, nouveau vendu de 11½ à 12c, de manufacture de 13c à 13½c.

MARCHE DE NEW-YORK.

(Par Télégraphe.)

New-York, 25 juillet.

Coton—Ferme, de 36 à 38c uplands.

Farine—Reçu 2,834 qrts, marché ferme avec bonne pour saine, toutes les autres espèces sont lourdes et de 10 à 20c plus basses, ventes 7,400 qrts, 5.50 à 7.40 sup de l'Etat, 6.70 à 7.95 ex do, 8 00 à 850 choisie do, 5 50 à 6 40 sup de l'Ouest, 6.70 à 8.30 com à ord ex de l'Ouest, 8.00 à 9 40 com à bonne, marques d'exp ex R H O.

Farine du Canada—Lourde et à la baisse avec peu de ventes, 8.25 à 965 comm, 9.75 à 12.15 bonne à choisie ex.

Farine de seigle—Tranquille.

Blé—Reçu 61,071 mts, marché de 2 à 3c plus bas et plus actif, ventes 57,000 mts, nouveau No 1 de Mil 1.92½ à 1 95, do No 2 1.75, Maryland et Jersey 2.70 à 2.75.

Seigle—Reçu 7,443 mts, marché tranquille, ventes 10,000 mts de l'Ouest 87½c.

Orge—Reçu aucune, marché lourd.

Blé-d'Inde—Reçu 257,105 mts, marché sans changement décidé, ventes 142,000 mts, 84 à 84½c mêlé de l'Ouest sain, et 85c haut mêlé presque jaune.

Avoine—Reçu 38,875 mts, marché plus actif, et de 1 à 2c plus bas, ventes 85,000 mts, 45 à 46½c avoine de Chicago, 47 à 50c de Mil, 59 à 60c d'Iowa, et 70c de l'Etat.

Lard—Plus ferme, nouveau mess à 31.50 comptant.

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

(Par télégraphe.)

Milwaukee, 24 juillet.

Blé—No 1 ouvert à 1.70, fermé tranquille, 1.67¼ à 1.68, reçu 26,000 mts; No. 2 1 50½.

Farine—Très lourde et sans changement, 8 00 à 8.00.

Chicago, 24 juillet.

Blé—No. 1 $1.47 à $1.47; reçu 3,000 mts.

Blé-d'Inde—Actif, 60¼c à 60½c; reçu 175,000 mts.

IMPORTATIONS.

25 juillet.

Par le Grand Tronc Est—J D Lawler 1 machine, N Watson 1 bte mdise, Brown 6 feuilles de cuivre, J Rhynas 25 btes, J Redpath & fils 72 bcts sucre.

Par le Champlain—N Wood 19 pqts, N Davis 75 btes, J Jarvis 2 bts 1 tube 5 pqts, J Boyd 1 pqt D B McDonald 1 bte, C T Palsgrave 4 pqts, Laurent & L 1 bte, H R Fabre 1 do, A B Francis 1 do; Bornes H & cie 50 do; H Champman & 23 do, C & Caverhill 9 do, Devins & Bolton, 202 bts et 82 pqts, G H G 2 btes, Lyman Clar & cie 20 do, J H May 12 do, J Philan 22 do, Picault & fils 1 do, J Renaud & fils 26 do, J Walker 4 do, J T & cie 1 bte, J L Cassidy 32 pqts, T A Hall & cie 12 ble, G Hagard 18 machines à laver, H Grain 5 bcts tabac, P W Wood 1 bte, G & Hill 1 bte, E Chantchard 1 do, J H Evans 14 do, R Forsyth 3 blocs de marbre, C Kays & cie 1 bte 5 pqts, B McPherson & cie 120 pqts de fer, R C Jamison & cie 6 qrts, A R Hibbard 1 do mdise, G & Hill 1 orgue, Dann A Cundie 3 cs, Mont Skirtcomp 9 qrts, Kennette & cie 4 pqts.

Par le Champlain—Divers 11 qrts alcalis 50 tinettes beurre 5 bcts tabac 20 btes fromage.

Par le Grand Tronc Ouest—Divers 19 qrts alcalis 135 do farine 52 tin beurre, 350 mts pois 29 qrts lard 69 btes fromage 350 mts avoine 13 qrts farine de blé-d'Inde 90 btes empois, Aiken & K 8 qrts alcalis 1000 mts avoine, R Mitchell 500 qrts farine, G Denholm 100 do, R T Routh 100 do, C A Stark & cie 100 do, Parkyn & Brodie 3300 mts blé.

CANAL LACHINE.

Par l'Empress, d'Ogdensburg—C A Stark 50 qrts farine, commande 8,494 mts blé.

Par le Kingston, d'Hamilton—A Millar 11 qrts alcalis 50 do farine 80 btes fromage.

EXPORTATIONS.

Par le brigantin Martiet, capt McDermold, pour Leith—D Butters 13,592 mts blé-d'Inde, G & D Shaw 540 planches 15 madriers.

Par le Lady Maywell, capt Joncas pour le Bassin de Gaspé—J H Simple 568 qrts farine 5 sacs de riz 25 qrts farine d'avoine 12 tinettes de beurre 2 pqts, J Lebouthillier 3 bcts de sucre 2 pipes de vin de port 1 bte de brosses 1 do chaussures 4 pqts de scythes 2 grain cradles 5½ scythes 2 roues 7 btes 1 machine à coudre.

PORT DE MONTREAL.

ARRIVAGES.

Brigantin Zéro, N Thompson, Matanzas, 24 juin, J Tiffin & fils 194 tnx.

Brigantin Arthur, L Nikerson, Halifax, 7 juillet, M Kinnear & cie 223 tnx.

Goëlette Marie-Elvins, C Tremblay, Sydney, C B, 11 juillet, J Lord & cie 105 tnx,

DÉPARTS.

Brigantin Maitlet, McDermod, Leith, G & D Shaw, 227 tnx.

Brigantin Lady Maywell, Joncas, Gaspé, J H Simple, 77 tnx.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES

EXPÉDIÉES A *LA MINERVE*.

DEPECHES GENERALES

New-York, 25.

Le choléra a quelque peu diminué. Quatre cas seulement ont été rapportés d'une manière officielle en cette ville, hier, et six à Brooklyn; on parle d'autres cas qui seraient arrivés, mais il n'y a pas de doute que le temps retarde les progrès de la maladie.

Le choléra sur les Iles n'a pas été moins sévère. Trois cas ont été mortels et un grand nombre de soldats souffrent de la diarrhée.

Le nombre des décès pour la semaine finissant le 21 juillet, est de 1362.

Quatre citoyens ont été nommés comme comité exécutif de secours pour les incendiés de Portland. Ils parcourent la ville et doivent distribuer les fonds collectés en cette ville. Le total des contributions données en cette ville, est de $139,910, dont $5,526 ont été collectés dans les eglises catholiques et données par les pasteurs romains, dimanche dernier.

New-York, 25.

Le procès des généraux Sweeney et Spear et du colonel Meehan pour infraction aux lois de la neutralité, aura lieu aujourd'hui devant le juge Smalley, juge de district de Windsor, Vt.

New-York 25.

Des 12 cas de choléra qui se sont declarés en cette ville, trois ont été mortels. Huit personnes ont été attaquées du fléau, mais aucune d'elles n'est morte.

ARRIVÉE DE L'HIBERNIAN.

Pointe-aux-Pères 25.

L'*Hibernian*, ayant réparé le dommage fait à ses mouvements, est parti de Liverpool le 16, et est passé ici à 2 p.m. à destination de Québec, avec 220 passagers.

Les dernières nouvelles reçues du *Great Eastern*, annonçaient que tout allait bien.

Dimanche après-midi, il avait jeté à la mer 283 milles de câble et la distance parcouru était de 263 milles.

Le 16 au matin, le marché au coton s'est ouvert avec une amélioration décidée.

Rien n'a transpiré au sujet des négociations.

Plusieurs journaux Français ont reçu un avertissement du gouvernement pour avoir publié de fausses nouvelles.

Une rencontre sanglante a eu lieu le 14 entre les Prussiens et les Fédéraux près d'Aschaffenburg.

Les premiers ont eu un avantage signalé. La ville était en flamme et les Fédéraux retraitient.

Les Prussiens se dérigeaient sur Francfort qui avait été évacuée par les Fédéraux La diète avait été transportée à Augustenberg où devaient se réunir les représentants des puissances étrangères.

Les quartiers-généraux du roi de Prusse étaient à Brunn.

On disait qu'Iglan était au pouvoir des Prussiens.

Le gén. Cialdini était en possession de Padoue et Vixenza sur la ligne du chemin de fer qui conduit à Vienne.

Les Autrichiens dans la Venitie, à l'exception de ceux à Vénise, n'avaient pas de communication avec Vienne par le chemin de fer. Ainsi, à moins de déloger Cialdini, ils ne pourront secourir leurs frères dans la bataille qui sera bientôt livrée aux Prussiens.

Le *Times* de Londres du 16 dit :

"Quelles que soient les forces que le gouvernement Autrichien ait réunies autour de Vienne, il est encore douteux quelles puissent repousser les Prussiens victorieux qui, d'après tous les calculs, seront rendus devant Vienne demain ou après demain.

Les nouvelles du désastre d'Aschaffenburg, si elles sont parvenues à Vienne, n'ont pas peu contribué à rendre la position des Autrichiens désespérée. L'Empereur en réponse à une députation de la municipalité de Vienne, voulant savoir l'intention de Sa Majesté au sujet de la défense de Vienne, a déclaré que la ville serait traitée comme une place sans fortification. Il a ajouté qu'il limiterait ses opérations militaires à la défense de la ligne du Danube, plan qui peut amener les Prussiens à faire une attaque sur le village de Flandorff, situé à deux ou trois milles des portes de la ville, où les Autrichiens ont un camp retranchée à la tête du pont. Cependant, si les Prussiens se décident à attaquer Vienne, ils peuvent certainement tenter le passage de la rivière à plusieurs places.

S'ils réussissent, la ville tombera inévitablement entre leurs mains. Nous croyons que l'état de découragement dans lequel se trouve l'armée Autrichienne, en conséquence des nombreuses défaites en Bohème, va détourner l'empereur de tenter un coup décisif à si peu de distance de la capitale. Nous espérons qu'avant que les Prussiens fassent faire l'attaque, une entrevue entre les deux monarques aura lieu, entrevue qui aura maintenant plus d'apropos que le lendemain du désastre de Konigsgratz."

On déclare dans les cercles diplomatiques à St. Petersbourg, que la Russie n'a pas l'intention d'abandonner son attitude neutre, et qu'elle n'agira, en conformité à ses intérêts, que dans le cas où les puissances étrangères interviendraient dans la question d'Allemagne.

Le gouvernement Espagnol a prohibé la vente des journaux dans les rues.

Dépêches de Nuit.

Washington, 5.

M. Banks, du comité des affaires étrangères, a fait rapport d'un bill au sujet des lois de la neutralité, qui a subi deux lectures, et a été envoyé à l'impression pour être de nouveau considéré demain. Il place la neutralité sur le même pied que l'acte des enrôlements à l'étranger de la Grande Bretagne.

Il rappelle plusieurs des plus strictes dispositions de l'acte de 1818 et limite les pénalités imposées pour sa violation à celles ordonnées par l'acte de la Grande-Bretagne. Il pourvoit aussi à la prohibition de la vente des vaisseaux ou provisions de guerre de ce pays à tout gouvernement en paix avec les Etats-Unis.

Philadelphie 25.

Jusqu'à 2 p.m. aujourd'hui, on a rapporté six cas de choléra, dont 3 mortels, au Bureau de Santé.

DECES.

En cette ville, le 27 du courant, à l'âge de 11 mois et 17 jours, Leopold Hudon, enfant de Firmin Hudon, Ecr.

THEATRE ROYAL!

Propriétaire......Mr J. W. Buckland
Directeurs.........MM. J. W. Buckland et Vining Bowers.

Jeudi Soir, 26 Juillet.

Continuation du succès de l'actrice de talent, Mme. F. W. Lander, ci-devant Melle. Davenport, qui paraîtra ce soir dans son grand rôle de JULIA, dans le drame émouvant de

HUNCHBACK.

Master Walter.................. James Carden
Modus.............................. Vining Bowers

Demain soir, BÉNÉFFICE de Mme. F. W. LANDER.

En préparation active, les beaux drames de CHARLOTTE CORDAY et JOAN OF ARC.

Prix d'admission: — Loges privées, $3; Premières, 50 cts, 37½ cts; Parterre, 25 cts.

Des Siéges peuvent être obtenus au Magasin de Musique de Prince.

Portes ouvertes à 8 heures moins un quart; la représentation commencera à 8½ heures.

26 juillet. 266

LES AMIS DE L'ÉDUCATION

Se sont donné un

RENDEZ-VOUS MONSTRE

POUR

DIMANCHE, 29 COURANT,

DANS LE

PARTERRE DE LA MAITRISE ST. PIERRE,

Coin des Rues Rose et Pauet.

IL Y AURA UNE SÉANCE

DRAMATIQUE ET MUSICALE

AU BÉNÉFICE DE CET ÉTABLISSEMENT.

Programme.

OUVERTURE—MUSIQUE.

LE PROSCRIT!

PERSONNAGES.

Le Comte d'Anferville........ M. S. Maillet
Charles (Comte d'Aspremont).. M. J. Galaise
Chevalier d'Orfeuil.............. M. M. Tourville
Nicolas, aubergiste.............. M. E. Papineau
Blaire, fils de Nicolas.......... M. S. Allard
Cotignac............................ M. Ed. Boissy
Jasmin, valet...................... M. N. Tourville
Le Bailli............................ M. C. Bazinet
Un Sergent......................... M. H. Martineau
Recrues, Paysans.

1er acte du Proscrit. — *Musique.*

INTERMEDE.

LE PROPRIÉTAIRE..... M. JOS. BOUCHER

Musique.

Second acte du Proscrit.

SOLO DE PIANO........ M. J. A. FOWLER

LA LECON DE CHANT,

Opérette en 1 acte d'Offenbach.

Torquato Toccato, prof. de chant.. M. Boucher
Jean Matois, paysan.............. M. Trottier

Musique.

Troisième acte du Proscrit.

TITI A ROBERT LE DIABLE.. M. TROTTIER

Vive la Canadienne.

Portes ouvertes à quatre heures et demie p. m. Séance à cinq heures.

Billets d'admission, 15 sous.

O. ALLARD,
Président du Comité d'Organisation.

Montréal, 26 juillet 1866—261

Place d'Instituteur demandée.

Un INSTITUTEUR bien qualifié désirerait trouver une place.

S'adresser à M. F. X. VALADE Inspecteur, Longueuil.

19 juillet—260 E b

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN LEEMING & Cie.

Aujourd'hui. à 1½ heure,

Au magasin de

MM. RIMMER, GUNN & Cie.

On vendra un assortiment de

THÉS,
VINS,
EAU-DE-VIE et des
ÉPICERIES
Nouvellement arrivées.

JOHN LEEMING & Cie,
Encanteurs.

266

Union des Sociétés de Bienfaisane.

GRAND CONCERT

DANS LA

Salle du Marché Bonsecours,

POUR VENIR EN AIDE AUX

ORPHELINS SOUTENUS PAR CES SOCIÉTÉS,

QUI AURA LIEU

MERCREDI, 8 AOUT 1866.

☞ Programme sous peu de jours. ☜

Le Corps de Musique du 25ème Régiment, K. O. B., et les Orphéonistes sont engagés.

25 juillet. 265

Seconde et dernière Excusion de Plaisir au Clair de la Lune.

Les excursionistes ayant été très-satisfaits de leur voyage de lundi dernier, ont demandé une nouvelle excursion pour JEUDI SOIR, 26 courant. Le vapeur *FASHION* laissera le quai du *Beaver* à 7 heures du soir pour faire le TOUR DES ILES de Boucherville et Varennes. Il y aura sur le Bateau des Feux d'Artifice, et la magnifique Bande des Chasseurs Canadiens sera à bord, ainsi qu'un orchestre pour la danse à la disposition des passagers.

☞ Des Rafraîchissements seront servis à bon marché.

Prix du Passage, aller et revenir, 25 cents.

☞ Si le temps était mauvais le même voyage aurait lieu le lendemain soir.

25 juillet. 265

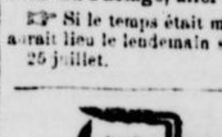

Voyage de Plaisir à Verchères.

Le bateau à vapeur BEAVER, Capt. M. Demers, laissera son quai DIMANCHE prochain, le 29 Juillet courant, à 1½ heure P. M., pour VERCHERES, arrêtant, en allant et revenant, à Boucherville et Varennes.

Il y aura à bord du corps de musique et un piano à la disposition des personnes qui voudront chanter.

Des rafraîchissements seront fournis à bas prix.

Prix du passage, aller et revenir: Boucherville, 25 cents; Varennes et Verchères, 37½ cents.

☞ Si le temps était mauvais le voyage aurait lieu le dimanche suivant.

26 juillet—266

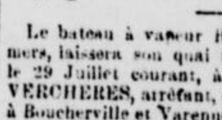

GRAND PIQUE-NIQUE

DANS LES

ILES DE BOLCHERVILLE,

AU PROFIT DE LA

Société de St. Vincent-de-Paul,

CONFERENCE ST. JACQUES,

MERCREDI, LE 1er AOUT.

Afin de se rendre au désir d'un grand nombre de personnes, il y aura deux voyages durant la journée.

LE VAPEUR TERREBONNE.

Capt. L. H. Roy,

laissera son quai à HUIT heures A. M. et UN heure P. M. Un quai fortement construit a été arrangé pour le débarquement des passagers.

Prix, 25 cts; enfants, 12½ cts.

25 juillet. 265

617—RUE ST. LAURENT—617

MAGASIN

DE

CONFISERIES.

Le soussigné informe le public qu'il ouvrira, au commencement du mois prochain, un MAGASIN DE CONFISERIES au No. ci-dessus. Outre les Patisseries, Bonbons, Glaces, Sirops, Soda, &c., qu'il aura constamment, il pourra toujours préparer, à demande, une foule de mets délicieux.

Ayant travaillé à Paris, aux ambassades d'Angleterre, de Prusse et d'Autriche, et de plus ayant été employé comme cuisinier au ministère de la maison de l'Empereur, il est parfaitement qualifié pour se charger des Diners et Soirées à la ville. Il espère que ces titres lui vaudront la confiance du public qu'il s'efforcera de toujours mériter.

FREDERIC GROSSTEPHAN,
Ex-Cuisinier du St. James Club.

26 juillet—266

ESSAI GENERAL

DE

MACHINES AGRICOLES

Un essai général de MACHINES et INSTRUMENTS ARATOIRES, sous la direction de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, aura lieu à MONTREAL vers la fin des mois d'AOUT et de SEPTEMBRE.

On donnera avis dix jours avant l'époque fixée.

Les entrées dans les différentes séries devront être faites avant le 15 de chaque mois.

On pourra se procurer toutes espèces d'informations en s'adressant au soussigné, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.

GEO. LECLÈRE.
615, Rue Craig,
Montréal.

26 juillet—266 umk

FERDINAND CORBEILLE,

AVOCAT,

No: 6, Petite Rue St. Jacques.

Montréal, 28nov. 1865—14 ahD

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Cet après-midi

Vente d'une Collection considérable de Livres Français de Droit, d'Histoire et de Littérature.

Formant les Bibliothèques de feu M. Coin De Lille et feu M. Dubourgneuf, avocat à la Cour Impériale de Paris.

Le catalogue comprend 387 LOTS. Les Livres sont extrêmement bien reliés.

La vente aura lieu JEUDI et VENDREDI prochain, 26 et 27 juillet dans mes nouvelles Salles d'Encan si spatieuses, 364, Rue NOTRE-DAME, commençant à DEUX heures chaque APRÈS-MIDI.

Les catalogues sont prêts.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

263

Vente de Meubles de Ménage à la mode et d'Effets appartenant à une résidence de première classe.

Le Soussigné a reçu instruction de C. F. Smithers, écr., (qui laisse la ville) de vendre à sa résidence, No. 70 haut de la rue ST URBAIN, MARDI, le 31 juillet courant, tous ses Meubles et Effets comprenant en partie, magnifiques Tapis, (à peu près 120 verges) et Tapis Impérial, Set de Salon en Noyer Noir et couvert en Rep Magenta, deux Sets de Rideaux en Rep pour appareiller, Prie-Dieu en Papier Maché et Chaises de Dames couvertes en Damas de soie et sculptées, magnifique Piano Chickering à 7 octaves; belle Etagère et Whatnots; grand Tapis à l'huile, carré, à peu près 70 verges, magnifique Side Board sculpté par Hilton, Chaises en Mahogany et en Crin, Lits en Mahogany, Noyer noir et en Fer; Matelas en Crin, Objets de Toilette; grande Bibliothèque, bon Poele à Cuisine, Réfrigérateurs et Graines de Jardin de Sydenham.

Les détails dans quelques jours.

Vente à DIX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

263

BONNE OCCASION

POUR

CELUI QUI VOUDRA COMMENCER

LE

COMMERCE DES DROGUES.

Des SOUMISSIONS pour l'achat à tant dans le £ pour le FONDS DE DROGUES, COMPOSITIONS CHIMIQUES, SAVON DE GOUT, PARFUMERIE, PEIGNES, BROSSES, ARTICLES de TOILETTE, &c., COMPTOIR, &c., d'une Pharmacie de première classe, avec le loyer des prémisses No. 132 Grande Rue St. Jacques, seront reçues jusqu'à VENDREDI le Dixième jour d'Août prochain, par le soussigné, syndic aux biens de Davidson & Cie., à son Bureau, No. 2½ Rue St. Sacrement, où l'on peut voir l'inventaire.

On peut examiner le Stock tous les jours légaux jusqu'au 10 du mois prochain. Les soussignés ne s'engagent pas à accepter la plus haute ni la plus basse des soumissions.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 24 juillet 1866. 266.

Wm. A. Curry,

AGENT D'IMMEUBLES ET COMPTABLE

AGENCE POUR

Maisons et Terrains; Emprunts faits sur des Propriétés Foncières.

BUREAU: 84, GRANDE RUE ST. JACQUES.

☞ Les capitalistes étrangers sont invités à communiquer avec l'annonceur.

6 juin. a 224

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

PRÉFONTAINE & DYON, Faillis.

Les créanciers des faillis sont notifiés de se réunir au Bureau du soussigné, No. 306, Rue St. Paul, Montréal, le HUIT AOUT prochain, à TROIS heures de l'après-midi, afin d'aviser le soussigné dans le réglement des affaires des faillis.

V. HUDON,
Syndic.

Montréal, 25 juillet 1866—266 l

Compagnie du Richelieu

Ligne Journalière de Vapeurs de la Malle Royale

ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC.

Le vapeur *MONTREAL*, Capt. Robert Nelson, partira du quai Richelieu pour Québec, CE SOIR, à sept heures, arrêtant aux ports intermédiaires.

PRIX DU PASSAGE :

Première Classe.............. $2.50

(Repas et lits ouverts dans la chambre des Messieurs inclus.)

Seconde Classe................ $1.00

Les billets de passage seront vendus au Bureau sur le Quai. Les Cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au Bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau, 203, Rue des Commissaires.

J B LAMÈRE,
Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, Montréal 26 Juillet 1866.

COMPAGNIE DE NAVIGATION INTERIEURE DES VAPEURS CANADIENS,

LIGNE

DE LA MALLE ROYALE

ALLANT A

BEAUHARNOIS, CORNWALL, PRESCOTT, BROCKVILLE, GANANOQUE, KINGSTON, COBOURG, PORT HOPE, DARLINGTON, TORONTO, ET HAMILTON.

EN DROITE LIGNE SANS TRANSBORDEMENT.

Le magnifique vapeur CHAMPION, Capt. Sinclair, laissera le Bassin du Canal à 9 h. A. M. et Lachine à l'arrivée du convoi laissant la station Bonaventure à midi ce jour (Jeudi), pour HAMILTON et les ports intermédiaires, en connexion à Prescott et Brockville avec les chemins de fer pour Ottawa, Kemptville, Perth, Arnprior, etc, et à Toronto et Hamilton avec les différentes routes de chemin de fer et de steamers pour les chûtes Niagara, Buffalo, Collingwood, London, Stratford, Sarnia, Chatham, Détroit, Chicago, Milwaukee, Galena, Baie Verte, St. Paul, etc.

Les arrangements de cette ligne sont les plus complets et les avantages offerts aux voyageurs supérieurs.

☞ Le fret peut être pris aux plus bas prix et on donnera des billets jusqu'au chemin de fer du Great Western.

Pour des billets ou autre information, s'adresser à D. McLEAN, aux Hôtels, à PETER FARRELL, au Bureau du Fret, Bassin du Canal, ou au Bureau, Grande Rue St. Jacques

ALEX. MILLOY, Agent.

Montréal, 26 juillet 1866—258

VENTE PAR ENCAN.

PAR G. McGREGOR.

Cet après-midi.

Marchandises Seches

JEUDI, le 26 courant, seront vendues aux magasins du soussigné, Nos. 459 et 461, Rue St. Paul, les MARCHANDISES suivantes :

Mérinos Français et Cobourgs
Lustres et Orléans noirs et de couleur
Flanelles de couleur
Cotons blancs et gris
Ginghams, Challis et Delaines
Draps, Tweeds et Doeskins
Toile à chemise de goût pour l'été
Toile et coutil
Soies noires et de couleur
Bonnetterie, Merceries, &c,

— ET —

2 Caisses Crinolines pour Dames et Demoiselles

— AUSSI —

UN FONDS DE DETAIL DE BANQUEROUTE

Vente à DEUX heures.

G. McGREGOR,
Encanteur.

260

Vente pour le Commerce de Drogues.

LUNDI, le 30 du courant, le soussigné vendra à ses magasins, Nos. 459 et 461, Rue St. Paul, une consignation de valeur de DROGUES, PEINTURES, &c., comprenant :

Indigo
Cochenille
Prune de Monsieur
Eau de Cologne
Bleu d'outremer
Hiperniewood
Gomme Arabique
Quinine (Pelletier)
W. Black
Vermillon
Do (commun)
Rosepink
Rosé
Silk Green
Carmin
Carmin d'Indigo

&c., &c., &c.

Vente à DEUX heures.

☞ On pourra voir les échantillons Samedi et Lundi.

G. McGREGOR,
Encanteur.

266

PAR SAMUEL & Cie.

Vente pour clore de Meubles en Noyer Noir.

SAMEDI le 28 Juillet nous disposerons de la balance d'une consignation considérable de MEUBLES en Noyer noir, à nos magasins 558 et 560 rue Craig.

Les meubles seront exposés vendredi.

Vente à DEUX heures.

SAMUEL & Cie.,
Encanteurs.

265

GRAND

CONCERT-LOTERIE

"UNION NATIONALE"

QUI AURA LIEU AU

Smith et Nixon's Hall, Chicago,

LE 30 AOUT 1866.

☞ Le tirage aura positivement lieu à la date susdite. ☜

100,000 LOTS MAGNIFIQUES

ÉVALUÉS A $990,000

Seront présentés à ceux qui auront des billets.

NOMBRE DE BILLETS SORTIS, 1,000,000.

PRIX, $1 CHAQUE.

Les personnes qui désirent acheter des billets, pour aucun des nombreux objets engagés dans la loterie, feront bien d'examiner les suivants :

$50,000 EN IMMEUBLES!

Comprenant 206 lots agréablement situés dans la cité;

$30,000 EN GREENBACKS!

CINQ PRIX DE $10,000!
DIX PRIX DE $5,000!
CINQ PRIX DE $2,000!

TROIS GRANDES FERMES ÉVALUÉES A $22,200!

50 PIANOS de $800 chaque
200 MACHINES A COUDRE de $100 chaque
1,000 PATRONS DE ROBES DE SOIE de $65 chaque
98,725 AUTRES PRIX

TOUS POUR UNE PIASTRE CHAQUE.

☞ Pour plus de détails, voir les circulaires.

CONDITIONS SPÉCIALES DU PRIX PAR CLUB :

Toute personne qui fera acheter des billets par un Club de cinq noms ou plus, et qui nous enverra le montant requis, aura droit à la commission suivante, savoir : Nous lui enverrons

5	Billets à une adresse	$4.50
10	" " "	9.00
20	" " "	17.00
30	" " "	26.25
40	" " "	35.00
50	" " "	43.00
100	" " "	85.00

Dans tous les cas, envoyez le nom de chaque souscripteur et leur adresse du Bureau de Poste, avec ville, comté et état au long. L'argent par traite, les ordres du Bureau de Poste, les lettres par l'express ou enrégistrées peuvent nous être envoyés à nos risques.

Adressez toutes les communications à

BRYAN, ROSBROOK & Cie.

100 Madison St., Chicago, Ill. Tiroir du B.P. 5927

AGENTS GENERAUX :

C. THACHER, Publisher &c., 13 Court Street, Boston, Mass.

BERNARD & BUTLER, 30 West 4th Street, Cincinnati, Ohi.

BURC & BARTH, Booksellers, &c., Union R. R. Dédôt, Indianapolis, Ind.

F. NOLEN & CO., Wilmington, Delaware.

ON DEMANDE des Agents Généraux pour Cités, Villes et Districts, qui pourront nommer de bons et actifs Sous-Agents, ainsi que des Agents locaux dans de petites villes. Envoyez les références avec la demande.

Pour engager nos agents et amis à agir énergiquement et promptement nous offrons une prime de CENT PIASTRES, outre les commissions, à celui de nos agents qui sera le plus heureux, et à celui qui formera le club le plus nombreux, une prime de VINGT-CINQ PIASTRES.

REFERENCES:

Hon. Robert C. Kirk, Ohio. Hon. Henry S. Sanford, Conn. Ex-Gov. Randall, Wis. Hon. James S. Pike, Maine. Hon P. G. Van Vinkle, West Virginia. Hon. G. H. Williams, Oregon. Général H. J. Kilpatrick, N. J. Hon. A. P. Hovey, Indiana. L. Holinberg, Ecr., Topika, Kansas. John P. Hamlin, Ecr., Buffalo, N. Y. Dr. Henry Borrette, M. D., Nevada City. Dr. Chas. Frederick Ablet, Esq. Idaho: et nombre d'hommes d'affaires importants de Chicago que quel notre connaissance.

24 juillet

CIRQUE!

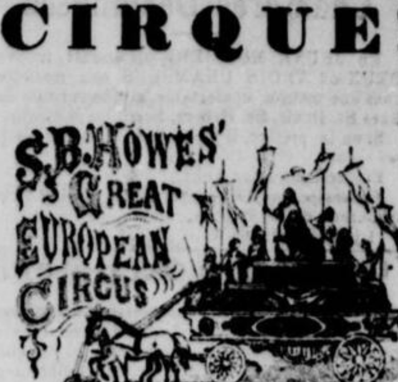

RETOUR TRIOMPHAL

DU

CIRQUE EUROPEEN

DE

S. B. HOWE,

DU

PALAIS DE ASTLEY

ET

ALHAMBRA DE LONDRES

ET DU

CIRQUE IMPERIAL DE PARIS,

AUX

Provinces Britanniques,

Et maintenant dans son

GRAND TOUR A TRAVERS LES CANADAS EST ET OUEST.

Patronné en Angleterre par

Sa Majesté la Reine, S. A. R. le regretté feu Prince Albert, S. A. R. le Prince de Galles et la famille Royale, et les principaux personnages du Continent et de l'Europe

Cherchez-le!

Attendez-le!

Voyez-le!

GRAND CIRQUE EUROPEEN

DE S. HOWE,

L'amusement modèle du jour, déclaré par la Presse et le public la meilleure représentation Equestre et la meilleure Ménagerie du Continent,

ECLIPSANT L'UNIVERS ENTIER

Dans la splendeur éblouissante, la pompe brillante, l'inimitable magnificence de ses exhibitions publiques, dont l'éclat surpasse la gloire des jours de la Chevalerie ou les splendeurs du CAMP DU DRAP D'OR.

Arrive, Arrive, Arrive!

Il s'ouvrira dans le JARDIN GUILBAULT, Montréal, pour 5 jours seulement, savoir: LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, 30 et 31 Juillet, et 1er, 2 et 3 Août.

Cette courte saison sera inaugurée par une GRANDE DEMONSTRATION DANS LES RUES, dont une des parties proéminentes sera une cavalcade de Chevaliers en Armures d'acier poli, accompagnés par des Dames magnifiquement vêtues en costume du temps des Croisades.

Des chars portant des Tableaux magnifiques dont un renfermera

UN LION VIVANT

Et contiendra un tableau allégorique de la Paix représentée par un groupe de belles femmes, classiquement ornées; aux pieds de la Grande-Bretagne se tient couché un immense LION VIVANT dompté par M. Crockett; autour se tiennent groupées de belles jeunes filles représentant l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

Char Maritime de Neptune, char Chinois de Confucius, cage massif à Lion et autres chars. Chars et berlines d'un travail exquis trainés par de magnifiques chevaux étrangers et suivis par toute la troupe des artistes renfermant les plus belles amazones de l'univers.

Quatorze Ponies de Shetland trainant le char magnifique de Titania, le tout formant le plus beau spectacle qui se soit jamais vu sur ce continent. La Loge aux Lions Sauvages et feroces de Crocket sera exhibée à chaque représentation par M. Pierce qui entrera dans la Loge aux Lions et fera voir son pouvoir magnétique et étonnant sur les monstres du désert, les nourrira de viandes crues qu'il leur présentera avec sa main et fera voir son contrôle absolu. La compagnie se compose d'au-delà de cent artistes, hommes et femmes,

DOUBLE TROUPE D'ACROBATES.

ADMISSION:—50 cents; enfants au-dessous de 10 ans, 25 cts.

Représentations à DEUX heures et à SEPT heures et demie P. M.

Pour plus ample détail voir les affiches.

Le Circle de Howe sera à Montréal aux dates susdites et à ST. JEAN, SAMEDI, 28 Juillet.

Chambres Demandées.

Un JEUNE MONSIEUR désirerait trouver DEUX ou TROIS CHAMBRES non meublées dans une maison confortable, située sur une des Rues St. Denis, St. Hubert, Berri, ou environs.

Si on le préfère, il y prendra en même temps ses repas.

Possession au 1er Août.

S'adresser par la Poste à A. D., tiroir 178 ou au Bureau de la *Minerve*.

11 juillet—253 ds c

On désire Acheter.

Moyennant des conditions très-faciles, on désire louer, *avec option d'achat* ou immédiatement acquérir, une petite propriété rurale (soit de 3 à 6 arpents), convenablement, solidement et assez spacieusement bâtie, sise sur quelque éminence, dans un voisinage paisible et plaisant, fût-il peu nombreux, pourvu que ce soit sur un chemin fréquenté, dans une localité très-accessible, pittoresque et salubre, près d'une église et non loin d'un couvent catholique. Le terrain doit être uni, très-approprié à l'horticulture (jardinage) et, de préférence, on achèterait un emplacement exposé au soleil du midi, baigné par un cours d'eau limpide et surtout aisément susceptible d'agrandissement et d'améliorations.

Adresser les informations et les conditions détaillées à T. V. D. P., St. Placide.

N. B.—On ne répondra qu'aux lettres *affranchies* et si les propositions sont rassurantes, libérales et précises

2 juillet. 245 ss a p

Compagnie des Expéditeurs de Montréal et Ottawa.

(LIMITÉE.)

POUR OTTAWA, SMITH'S FALLS

ET LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Le nouveau steamer *ALICE*, Capt. P. Robillard, partira pour les ports susdits tous les MARDIS SOIRS, pendant la saison, à SIX heures.

☞ **Fret au plus bas prix.** ☜

S'adresser à

ISAAC BONNER,
Agent,
85, Rue Commune,
Bassin du Canal.

23 juin—239 a j

Fabrique canadienne de Bandages

F. GROSS, Fabricant et Inventeur de Bandage à ressort élastique, et manufacturier d'Instruments de tout genre pour les difformités physiques, et travaillant le Cuivre, l'Acier et le Fer, 36, CARRÉ VICTORIA, Montréal.

Liste des Articles toujours disponibles :

Bandages Herniaire et Ombilical de toute description.
Bandages suspensoirs et Ceintures de toute description.
Nouvelles Bretelles pour les Epaules et l'expansion de la Poitrine, pour Dames et Messieurs.
Bas élastiques en Coton, Fil et Soie.
Do pour préserver les chevilles, do
Do pour garantir le genoux, do
Sacs à Eponges, Bonnets pour Bains,
Supports de Londres, en drap ou cuir,
Béquilles invisibles pour la courbure de l'épine dorsale,
Instruments pour les jambes croches,
Béquilles faites à ordre,
Ressorts en acier de toute description

— AUSSI : —

Un assortiment considérable de Seringues et autres ouvrages en gomme élastique, toujours disponibles, et une variété d'autres articles qu'il serait trop long de mentionner.

Toutes les réparations nécessaires aux articles susdits faites avec soin et à des prix modérés.

21 juin 1866—tm E

AUX PHOTOGRAPHES.

Un ARTISTE de première classe désirerait trouver de l'emploi. Il est habile dans toutes les branches de l'art, et de plus, bon chimiste.

S'adresser à PHOTOS, Bureau de la *Minerve*.

9 juillet—251

GAZELIERS
EN
VERRE, BRONZE ET OR MOULU

Un assortiment considérable de GAZELIERS dont quelques-uns dans le dernier goût, vient d'arriver

Gazeliers bronzés en relief et à deux Becs, complets avec Globes............ $7 50
Do, Do, posés n'importe où à Montréal, en bon ordre.................... 8 50
Gazeliers bronzés en relief et à trois becs complets........................ 11 50
Do, Do, posés en bon ordre.......... 12 50

— AUSSI, —

Un nombre considérable de GAZELIERS EN VERRE pour 2, 3, 4, 5 et 6 becs.
GAZELIERS BRONZÉS pour 1, 2, 3, 4 et 5 becs.
GAZELIERS EN OR MOULU du plus beau travail.
LAMPES, CROCHETS et LUSTRES pour Salle, de toute description.

Toutes les Lampes seront posées par le Plombier que j'emploie à mes risques et dépens.

RICE SHARPLEY,
CRYSTAL BLOCK,
281, Rue Notre-Dame.

23 juillet ds 263

JARRES A FRUITS

IMPERMEABLES A L'AIR, POUR CONSERVER LES FRUITS, LEGUMES, &c.

Un assortiment considérable de TERRINES et CHAUDIERES à conserves, de toutes grandeurs.

RAFRAICHISSOIRS pour Crême glacée et Eau.

RAFRAICHISSOIRS et COULOIRS pour Eau, combinés.

Aussi, un assortiment général de QUINCAILLERIE pour maison.

GEO. HAGAR et Cie.,
520, Rue St. Paul.

23 juillet us—263

A vendre de gré à gré.

Un SUPERBE TERRAIN sur la rue St. Joseph, à Montréal, à quelque distance de l'église St. George, contenant 45 pieds de front par 90 de profondeur, plus ou moins, tenant par devant à la rue St. Joseph, d'un côté M. Rodier, de l'autre côté M. J. B. Houlé, Notaire, avec maison et autres dépendances, &c., No. 119.

Les termes de paiements sont libéraux et le titre incontestable. La propriété est commuée.

S'adresser à M. A. BRAULT, Notaire, rue Bleury, No. 231, ou à M. W. HALL, Notaire, Petite Rue St. Jacques.

24 juillet—264

Compagnie du Richelieu.—LIGNE de la MALLE ROYALE entre MONTREAL et QUEBEC, et Ligne Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.

A partir de Mardi, le 1er Mai, et jusqu'à avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir :

Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis soirs à 7 heures précises, arrêtant, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux Steamers Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur MONTRÉAL, Capt. R. Nelson, partira tous les Mardis, Jeudis et Samedis soir à 7 heures précises, pour Québec, arrêtant, en allant et revenant, aux ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. Duval partira du quai Jacques Cartier pour Trois-Rivières, tous les Mardis et Vendredis, à deux (2) heures P. M arrêtant en allant et revenant à Sorel, Maskinongé, Rivière du Loup, Yamachiche, Port St. François ; et partira de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis, à deux heures, P. M., arrêtant à Lanoraie. A son voyage de Vendredi de Montréal il se rendra jusqu'à Champlain.

Le Vapeur MOUCHE A FEU, Capt. Evariste Laforce, voyagera sur les rivières St. François et Yamaska, en connection avec le Vapeur COLUMBIA, à Sorel.

Le Vapeur VICTORIA, Capt. Charles Daveluy, partira du quai Jacques-Cartier pour Sorel, tous les Mardis et Vendredis à trois heures, P. M., arrêtant en allant et revenant à Repentigny, Lavaltrie, St. Sulpice, Lanoraie et Berthier ; et partira de Sorel tous les Lundis et Jeudis à quatre heures, A. M.

Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lemoureux, partira du quai Jacques-Cartier pour Chambly, tous les Mardis et Vendredis, à trois heures, P. M., arrêtant en allant et revenant, à Verchères, Contrecœur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine St. Charles, St. Marc, Belœil, St. Hilaire, et St. Mathias, et partira de Chambly, tous les Samedis, à deux heures, P. M., et les Mercredis à midi pour Montréal.

Le Vapeur Terrebonne, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Terrebonne tous les Lundis et Samedis à 4 p. m., les Mardis et Vendredis à 3 heures P. M., arrêtant en allant et revenant à Boucherville, Varennes, Bout-L'Isle et partira de Terrebonne tous les Lundis à 7 heures A. M, Mardis à 5 heures A. M., Jeudis à 8 heures A. M., et Samedis à 6 heures A. M.

Le Vapeur L'ETOILE, Capt. P. E. Malhiot, partira du Quai Jacques-Cartier pour L'Assomption tous les Lundis et Samedis, à 4 hs. p. m., et les Mardis et Vendredis à 3 hs. p. m., arrêtant, en allant et revenant, à St. Paul L'Ermite, et partira de L'Assomption tous les Lundis à 7 heures A. M., Mardis à 5 heures A. M., Jeudis à 8 heures A. M., et Samedis à 6 heures A. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un Connaissement spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de La Compagnie du Richelieu, No. 203 Rue des Commissaires.

J. B. LAMERE,
Agent-général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu,
Montréal, 16 juillet 1866. 258

MAISON JACQUES-CARTIER.

Place Jacques-Cartier.

Cette magnifique maison, qui a l'avantage d'être située sur une des plus belles places de Montréal et au centre des affaires, vient d'être ouverte au public.

Elle contient 50 chambres garnies dans le dernier goût outre les chambres publiques, tels que Salons pour Dames et Messieurs.

Cet Hôtel offre donc aux voyageurs tous les avantages et toutes les commodités qu'ils ont droit d'exiger.

La table sera toujours abondamment fournie et le service fait avec la plus scrupuleuse régularité comme avec la plus grande politesse.

Le public en a la garantie dans mes services passés et en aura la conviction dans ceux que je lui offre pour l'avenir et que je le prie d'accepter.

JOS. BÉLIVEAU.

30 avril.—194

OXIGENATION ATMOSPHERIQUE

BREVETÉE AUX ÉTATS-UNIS,

Pour ôter les

DOULEURS DE TOUTE NATURE

LES

RHUMATISMES, ETC.,

Sans aucun remède ni souffrance

LES

FIEVRES INTERMITENTES

SONT ENLEVÉES EN 35 MINUTES.

LOUIS FOUILLOUX,

Inventeur de cette méthode extraordinaire qui produit des effets si merveilleux,

487, RUE CRAIG (A MONTREAL,) 487

Tous les jours, Dimanches et Fêtes exceptées

Traitement à domicile.

15 juin 1866—232 a E c

FERDINAND CORBEILLE,

AVOCAT,

No. 6, Petite Rue St. Jacques.

Montréal, 28nov. 1865—14 akD

COMPAGNIE D'ASSURANCE

" UNION COMMERCIALE "

BUREAU PRINCIPAL :

19, Cornhill, Londres, Angleterre.

Capital, $12,500,000 — Placement, $2,000,000

Département contre le Feu.—Le trait distinctif de cette Compagnie est l'introduction d'un arrangement équitable des prix, proportionnés à chaque risque encouru.

Département sur la vie.—Pour les avantages immenses offerts par cette Compagnie, voyez le Prospectus et la Circulaire—80 par cent de profit divisés entre les possesseurs de Police.—Economie de la direction garantie par une clause dans l'acte d'association.

MORLAND, WATSON et Cie.,
Agents généraux pour le Canada.
FRED. COLE, Secrétaire.

Bureau, 385 et 387, Rue St. Paul, Montréal.
Surveillant—H. MUNRO, Montréal.
Inspecteur des Agences—T. C. LEVINGSTON, P. L. S.

G. O. DeLORME et ANT. TELLIER, ont été nommés Agents assistants pour prendre des Assurances pour la Cité de Montréal et ses environs.

28 fév. a—133

CORPORATION DE MONTREAL.

ELECTION
DANS LE
QUARTIER St. ANTOINE

La démission du Conseiller McNevin ayant créé une vacance dans la représentation du Quartier St. Antoine, de cette cité, AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, conformément à la huitième section de l'acte 23 Vict., chap. 72, la nomination de Candidats pour remplir la dite vacance aura lieu en plein air, à la Pesée du Marché au Foin, Place Victoria, à DIX heures A. M., MARDI prochain, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET courant, et que le Conseiller ST. CHARLES présidera la dite nomination.

Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule demande ou réquisition le jour de la dite nomination, ou que toutes les demandes ou réquisitions faites ce jour-là seraient pour le même candidat, ce dernier sera alors proclamé élu Conseiller pour le dit Quartier, en remplacement du Conseiller McNevin comme susdit ; mais s'il y a deux ou plusieurs personnes mises en nomination pour la dite vacance, un POLL sera accordé et se tiendra LUNDI et MARDI, les TRENTE et TRENTE-ET-UN JUILLET courant, et l'élection se fera de la manière prescrite par la loi.

(Par ordre),

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 19 juillet 1866. 261 l

Province du Canada,
District de Montréal.

Cour Superieure, Montreal.

No. 273.

Dans l'instance :

Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montreal,

Requérants en expropriation sur la Rue Notre-Dame.

ET

FERDINAND PERRIN, Ecuyer, marchand, de la cité et district de Montréal, tant en son propre et privé nom qu'en sa qualité de tuteur duement élu en justice à Emma Perrin, enfant mineure issue de son mariage avec feue Dame Emélie Delvecchio ; FIRMIN FERDINAND PERRIN, marchand, ERNEST PERRIN, commis, LEONIDAS PERRIN, commis, tous trois de la cité et district de Montréal, MARIE CATHERINE KAUNTZ, de la paroisse de St. Jean, dans le district d'Iberville, épouse de Paul Irénée Desmarais, commis, du même lieu, de lui duement autorisée, et le dit PAUL IRENEE DESMARAIS, aux fins d'autoriser sa dite épouse ; Demoiselle SOPHIE URSULE MALVINA KAUNTZ, fille majeure et usant de ses droits, de la dite paroisse de St. Jean, et Demoiselle EUGENIE HELOISE KAUNTZ, fille majeure et usant de ses droits, du même lieu ; Dame EVELINA DUCONDU, de la paroisse de St. Athanase, épouse de Pierre Regnier, gentilhomme, du même lieu, et le dit PIERRE REGNIER, gentilhomme, du même lieu, et le dit Pierre Régnier, aux fins d'autoriser sa dite épouse ; VIRGINIE DUCONDU, d'Acton, épouse de JEREMIE MORIER, marchand du même lieu, de lui duement autorisée à l'effet des présentes et le dit Jérémie Marier aux fins d'autoriser sa dite épouse,

Propriétaires et Requérants au nom de la succession Delvecchio.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de mille neuf cent quatre vingt une piastres et trente cinq centins, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir : "un morceau de terre borné en front et du côté sud-ouest par la rue Notre-Dame, du côté sud-est par T. P. Barron, et en arrière par le restant de la propriété de la succession Delvecchio, telle que divisée par la nouvelle ligne de la rue Notre-Dame."

Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU et HONEY,
P. C. S.

Bureau du Protonotaire,
Montréal, 21 juillet 1866. 263

Place d'Instituteur demandée.

Un INSTITUTEUR bien qualifié désirerait trouver une place.

S'adresser à M. F. X. VALADE, Inspecteur, Longueuil.

19 juillet—260 E b

AVIS

Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas.

LE SUPERBE VAPEUR EN FER A HELICE

Lady Head,

Capitaine Marmen,

LAISSERA le QUAI ATKINSON

Mardi, 31 Juillet courant,

A QUATRE HEURES P. M.,

POUR les PROVINCES d'en BAS

Touchant aux places ci-dessous, en allant et revenant :

BASSIN DE GASPÉ,
PERCÉ,
PASPÉBIAC,
DALHOUSIE
MIRAMICHI,
SHEDIAC et
PICTOU.

Tous les Bagages sont aux risque des propriétaires.

Passage payable et fret pris au Bureau.

Il ne sera pas pris de fret après 2 heures P. M. le jour du départ

Pour Fret et Passage, s'adresser à

F. BUTEAU,
Gérant,
Quai Atkinson, Rue St. Jacques, Québec

Québec, Juillet, 1866—262

Pharmacie Jacques-Cartier

GLOBENSKY, FILS & Cie,

21—PLACE JACQUES-CARTIER—21

Les soussignés informent le public qu'ils ont ouvert une PHARMACIE où ils auront toujours un assortiment complet de Drogues, Parfumeries, Médecines Brevetées, Brosses à Cheveux et à Dents, Peignes, &c, &c. Ils espèrent, par la qualité et le prix de leurs marchandises, mériter l'encouragement public.

B. GLOBENSKY, M. D,
CHS. P. L. de MARTIGNY,
B. J. A. GLOBENSKY.

Montréal, 1er juin 1866.

Les soussignés informent aussi le public qu'ils sont les seuls Pharmaciens qui vendent le fameux SIROP PECTORAL DU Dr. GLOBENSKY pour toutes espèces de Toux, Rhumes, Asthme, Bronchites, Coqueluche Consomption et Vomissement de Sang des Poumons.

On peut voir par ce qui suit l'infaillibilité de ce Sirop :

(Extrait d'une lettre du Rév. J. A. Devine, M. A.)

Mon cher Docteur,

C'est un sensible plaisir pour moi de pouvoir reconnaitre l'habileté de votre traitement pour mon affection des Bronches. Enracinée qu'elle était chez moi depuis plusieurs mois avant de me placer sous vos soins, je suis certain que vous serez heureux d'apprendre que vous avez accompli chez moi une cure complète.

Je suis, mon cher Docteur,
Votre ami reconnaissant,
J. A. Devine, M. A.,
1241, Rue Dorchester, ouest.

Montréal, 17 sept. 1865.

(A Messieurs Globensky, Fils & Cie.)

Messieurs,

Je crois de mon devoir, dans l'intérêt public, de dire ici qu'il y a déjà plusieurs années je fus pris d'une maladie de poitrine accompagnée de crachement de sang et de matières, qui me fit souffrir pendant dix ans, sans que j'eusse jamais pu obtenir de soulagement efficace quoique je fusse traité par les premiers hommes de l'art.

En 1863, je me mis sous les soins du Dr. Globensky et je suis heureux de reconnaitre que je commençai immédiatement à me sentir beaucoup mieux et après quelques mois je fus complètement guéri. Je jouis maintenant d'une santé parfaite et c'est avec reconnaissance que je puis dire que je dois au Dr Globensky le bienfait de la vie et le pouvoir de vaquer à mes affaires comme par le passé.

Je suis, Messieurs,
Votre obt. serviteur,
F. X. Saucier,
Marchand de fleur,
No. 179, Rue des Commissaires.

Montréal, 17 mai 1866.

(Au Dr. Globensky, Montréal.)

Mon cher Docteur,

J'ai beaucoup de plaisir à vous dire qu'ayant été attaqué d'une maladie de poitrine dont je souffris pendant neuf ans, et qui me faisait éprouver une grande difficulté à respirer et un enrouement qui m'empêchait de parler pendant des mois entiers, je suivis votre traitement pendant quelque temps et je fus radicalement guéri.

Je demeure, avec reconnaissance,
Votre obt. serviteur,
Rémi Prévost, J. P.,
Marchand de fleur,
Rue St. Laurent.

Montréal, 25 mai 1865.

(A Messieurs Globensky, Fils & Cie.)

Messieurs,

Je certifie avoir été guéri dans l'espace de deux jours d'un rhume tenace que j'avais depuis deux mois et qui était encore dans toute sa vigueur, avec une petite bouteille du *Sirop Pectoral du Dr. Globensky*, qui ne m'a coûté que 60 centins.

T. Lambert, Tbaconiste,
114 et 116, Rue Notre-Dame

Montréal, 2 juin 1866.

Ce Sirop est à vendre chez

Globensky, Fils & Cie,
21, Place Jacques-Cartier.

Prix :—Une grande bouteille............$1.00
Une demi-bouteille.................. 0.60

☞ Réduction considérable pour les Marchands.

6 juin. a 224

Nouvelle Importation d'Europe

PAR

SS. *Andrews, Deodar, West Wind* et *City of Hamilton.*

Les soussignés reçoivent dans le moment et continueront de recevoir par les steamers durant la présente saison un assortiment des mieux choisis d'Epiceries Anglaises et Françaises, Vins d'Espagne, Portugal, Bordeaux, Fruits d'Espagne, des Indes, &c., Fromages Anglais, Suisses, Allemands, Jambons de Westphalie, Bacon d'Irlande, Porter et Ale Anglais des meilleures marques.—Aussi, un assortiment complet de MM. Crosse & Blackwell de leurs célèbres Marinades, Sauces, Moutardes, Capus, Olives, Viande de marinée, Confitures, Tilly, &c. &c.

La plus grande attention sera portée à l'exécution des ordres de la campagne. Toute livraison sera faite gratis à aucune station et aux environs de la ville.

Le public est respectueusement invité à venir visiter notre établissement

DUFRESNE & McGARITY,
228, Rue Notre-Dame.

21 mai—211

1866 **1866**

COMPAGNIE

DES

Vapeurs Oceaniques de Montreal

ARRANGEMENTS D'ETE.

Les passagers sont enrégistrés pour Londonderry, Glasgow et Liverpool.

Les Billets de retour, sont accordés à des prix réduits.

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe :

Moravian .... 2650 tons.. Capt. Aiton
Peruvian .... 2600 " .. Capt. Ballantine
Hibernian....... 2434 " .. Lt. Dutton, RNR
Belgian .... 2400 " .. Capt. Brown
Nova-Scotian ..... 2300 " .. Capt. Wylie
North-American... 1780 " .. Capt. Kerr
Damascus........ 1600 " .. Capt. Watt

Transportant les Malles du Canada et des E.-U

(Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUEBEC tous les SAMEDIS durant la saison, arrêtant à Loch Foyle (Londonderry) pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse.)

Et leur LIGNE de GLASGOW, composée des Steamships suivants :

St. David...... 1650 tons.. Capt. Aird
St. Andrew..... 1432 " .. Capt. Scott
St. George..... 1468 " .. Lt. Smith, R.N.R.
St. Patrick..... 1207 " .. Capt. Trocks

Voyageant entre le Clyde, Québec et Montréal (touchant à Kingstown, Dublin, pour prendre les passagers) à des intervalles réguliers durant la saison navigable du St. Laurent.

LIGNE DE LIVERPOOL—DE QUEBEC :

Moravian .... Samedi, 26 Mai
Damascus.................. Samedi, 2 Juin
St. David .... Samedi, 9 Juin

Prix du passage de Québec à Londonderry ou Liverpool :

CABINE.................. $70 et $80
(Suivant les accommodements.)
ENTREPONT.................. $25

Les Cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Un Chirurgien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à

H & A. ALLAN,
Coin des rues de Youville et Commune,
Montréal.

207

SI VOUS VOULEZ EPARGNER VOTRE ARGENT

Achetez un des REFRIGERANTS de MEILLEUR et Cie., faits de bois sec, sain, fortement lié, avec ventilation combinée convenable, carbone agissant comme désinfectant, produisant une atmosphère froid, sec et pur, sans humidité, sans condensation de moiteur et sans odeur de sciure, etc. Telles sont les qualités que possèdent les Refrigérants que nous offrons au public à un prix qui ne nous donne qu'un léger bénéfice. GRANDEUR, 5 pieds.

MEILLEUR et Cie.,
Manufacturiers.

Dépot de Poêles, 526, Rue Craig,
Près de la Place-d'Armes.

12 juin. 235

GRANDE EXCURSION

A la célèbre Rivière Saguenay et aux Bains de Mer à la Baie Murray, Cacouna et Tadousac.

A commencer de MARDI, le 19 courant, le magnifique steamer en fer *MAGNET*, Capitaine Fairgrieve, laissera le Quai Napoléon tous les MARDIS et VENDREDIS matin, pendant la saison, à SEPT heures, pour la RIVIERE SAGUENAY et la BAIE des HA ! HA ! arrêtant à la Baie Murray, Rivière-du-Loup et Tadoussac.

En prenant ce steamer à Québec, le touriste et le malade jouiront de la brise rafraîchissante et salutaire et de la scène pittoresque du bas du fleuve, et éviteront le trouble du transbordement, vu que ce steamer se rend en droite ligne à la Baie Murray, Rivière-du-Loup, Tadoussac et la Baie des Ha ! Ha !

On ne souffrira aucune dépense ou aucun inconvénient en changeant de bateau à Québec ; les steamers seront toujours amenés l'un près de l'autre.

Ce magnifique steamer est très étanche, d'une grande force, possède tout ce qui est nécessaire pour la sûreté, et est reconnu comme un des meilleurs bateaux que portent les flots. Il est garni de cabines spacieuses, meublées avec tout le confort possible, et sous tous les rapports ne le cède à aucun autre vaisseau canadien.

On peut se procurer des billets de retour et toute autre information en s'adressant à D. McLEAN, aux Hôtels et au Bureau, 21, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY,
Agent.

Montréal, 18 juin 1866—235 dmk

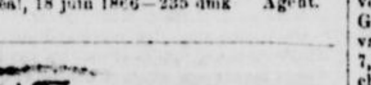

CHEMIN DE FER LE GRAND TRONC.

1866.—*Arrangements d'Été.*—1866.

Les Trains laissent maintenant la station Bonaventure comme suit :

POUR L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à..................... 9.05 A.M.
Express de nuit do do do... 9.00 P.M.
Train omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à....... 7.00 A.M
Train omnibus pour la Pointe-Claire, Ste. Anne et Vaudreuil, à......... 5.15 P.M
Trains pour Lachine, à 7.00 A.M., 9.00 A.M. 12 00 midi, *3.00 P.M., 5.00 P.M. et 6 30 P.M.
* Le train de 3.00 P.M. va à Plattsbur

POUR LE SUD ET L'EST.

Express par voie ferrée pour N.-York, Boston et toutes les places intermédiaires en rapport à St. Jean avec le chemin de fer central de Vermont, à Burlington avec le chemin de fer Rutland et Burlington et avec les bateaux-à-vapeur du lac Champlain pour le lac George, Saratoga, New-York, &c, à......................... 5.30 A.M.
Train omnibus pour Québec, Island Pond et stations intermédiaires.. 7.00 A.M.
Express pour Boston et places intermédiaires, en rapport à St. Jean avec le chemin de fer central de Vermont.............................. 8.30 A.M.
Express pour Québec et Portland.... 2.00 P.M.
Express par voie ferrée pour New-York, Boston et toutes les places intermédiaires, en rapport à St. Jean avec le chemin de fer central de Vermont à Burlington avec le chemin de fer Rutland et Burlington, et à Rouse's Point avec les stations du lac Champlain pour le lac George, Saratoga, New-York, &c, à......... 3.30 P.M.
Express de nuit pour Trois-Rivières, Québec, Rivière-du-Loup et Portland, à.......................... 10 10 P.M.

☞ Chars-dortoir dans chaque convoi de nuit. Bagage marqué (*checked*).

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant

2 juillet 1866—245

LE CHOLERA ET SON TRAITEMENT.

Avec précautions sanitaires, en pamphlet, en Anglais et Français, publié et à vendre par JOHN GARDNER,

Chimiste et Droguiste,
Rue Notre-Dame.

Prix, six sous.

Renfermant toutes les informations nécessaires. Un ESCOMPTE CONSIDERABLE sera accordé aux acheteurs de la campagne pour revendre.

Les personnes voudront bien déclarer le nombre de copies anglaise et française dont ils auront besoin.

JOHN GARDNER,
Rue Notre-Dame.

5 juin—223 c a E

Dispensaire de la Cité,

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. LAMBERT

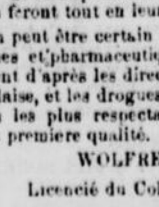

WOLFRED D. E. NELSON & Cie, Chimistes Dispensateurs, informe les citoyens de Montréal et du voisinage, qu'ils ont ouvert une pharmacie.

Ils espèrent, par la plus stricte attention *personnelle* (si nécessaire pour l'exactitude de la dispensation) obtenir leur patronage, et ils feront tout en leur pouvoir pour le mériter.

On peut être certain que les préparations chimiques et pharmaceutiques, exécutées scrupuleusement d'après les directions de la Pharmacopée Anglaise, et les drogues prises chez les importateurs les plus respectables, seront originales et de la première qualité.

WOLFRED D. E. NELSON,
Licencié du Collége des Médecins et des Chirurgiens.
J. GUSTAVE LAVIOLETTE.

10 avril—169 a k b

Compagnie des Vapeurs Océaniques de Montreal.

1866 **1866**

LIGNE DE GLASGOW.

Le Steamship ST. GEORGE, de 1468 tonneaux, Capt. Smith, partira de QUEBEC pour se rendre directement à GLASGOW, SAMEDI le 28 courant.

PRIX DU PASSAGE DE QUÉBEC :

Cabine, $60 ; 2e Classe, $40 ; Entrepont, $24

Les Passagers de seconde classe sont pourvus de Lits, Literie et accessoires.

Un Chirurgien d'expérience se trouve à bord.

Pour le fret ou autre information s'adresser à

H. & A. ALLAN,
Agents.

258 Coin des Rues Youville et Commune

Les Steamers de la Malle de la Compagnie de la Rivière Ottawa, 1866.—De MONTRÉAL à OTTAWA, tous les jours (excepté les Dimanches), arrêtant à Ste. Anne, Como, Hudson, Pointe-aux-Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, L'Orignal, Major's Brown's O'Brien's, Thurso, Buckingham.

Les magnifiques Steamers rapides PRINCE OF WALES, Capt. G. W. Shepherd, QUEEN VICTORIA, Capt. A. Bowie.

Un convoi laisse le Dépôt de la rue Bonaventure, tous les matins, (excepté les dimanches) à SEPT heures, pour opérer une jonction à LACHINE, avec le Steamer *Prince of Wales* (déjeuner) pour Carillon, passant par le Lac St. Louis, les Rapides Ste. Anne et le Lac des Deux Montagnes.—De Carillon par le chemin de fer, on se rend à Grenville pour prendre le steamer *Queen Victoria* (dîner) pour la Cité d'Ottawa.

Pour descendre, le steamer *Queen Victoria* laisse Ottawa à 6.30 a. m. et les passagers arriveront à Montréal à 4 30 p. m.

Le confort et l'économie de cette ligne ne sont surpassés par aucune autre, tandis que la route passe par les districts les plus pittoresques du Canada, et est la plus favorable aux touristes.

Les personnes qui désirent faire un voyage de plaisir peuvent se procurer des billets de Montréal à Carillon, bons pour un jour, au prix d'un passage.

Les passagers pour les célèbres sources de Caledonia seront débarqués à L'Orignal Express tous les jours du bureau à Ottawa et aux débarcadères intermédiaires. On peut se procurer des billets simples, de retour et d'excursion pour Ottawa et les ports intermédiaires au bureau de la Bâtisse Mercantile Library, rue Bonaventure, (presque vis-à-vis la salle Bonaventure) ou à bord des steamers.

On peut se procurer des billets simples et de retour pour Ottawa au dépôt de la rue Bonaventure.

R. W. SHEPHERD.

11 mai 203 zk

NOUVELLE ETRANGE !

10,000 PORTRAITS

A ETRE VENDUS !

Citoyens de Montréal ! Venez ici ! Désirez-vous ménager votre argent ? Alors, allez dans la Galerie de Gravures Anglo-Américaines (ci-devant Chambres Photographiques de Dion), No 7, Rue Bonaventure, où pour les soixante prochains jours, des Portraits seront vendus.

Photographies, Ambrotypes et Petits Portraits vendues aux plus bas prix. Allez et voyez.

Portraits pris et terminés en quelques minutes, et exécutés également lorsque le temps est couvert.

Une attention spéciale est donnée pour les copies.

N.B.—La Galerie sera ouverte tous les jours de Fête.

21 mai. ak—211

BUREAU DE POSTE,

Montréal, 15 juin 1866.

Arrivée et Départ des Malles de Montréal.

MALLES.	DUE.	FERMÉE
Québec par bâteau à vapeur	. A M	6.30 P M
Québec par chemin de fer	7.45 A M	7.00 P M
Route de la rive nord par terre	8.00 A M	1.30 P M
Sorel, Trois-Rivières, etc., par bateau-à-vapeur	7.00 A M	6.30 P M
Canada Ouest, convoi de jour [1]	10.45 P M	8.00 A M
Canada Ouest, convoi de nuit [2]	11.40 A M	7.00 P M
Laprairie	9.45 A M	2 30 P M
St. Jean, C. E., Napierville et Clarenceville	9.45 A M	7.45 A M 2.30 P M
New-York, Boston, Buffalo, Troy, etc	9.45 A M	2.30 P M
St Hyacinthe, Richmond et Island Pond [3]	6.45 A M 1.45 P M	6.00 A M 1.15 P M
Portland [4]	6.45 P M	7.00 P M
Chateauguay, Beauharnois et Huntingdon	11.00 A M 5.00 P M	6.00 A M
Lachine	9.15 A M 5.00 P M	6.00 A M 2.00 P M
St. Rémi, Hemmingford et Plattsburg	11.00 A M	2.00 P M
Chambly	11.00 A M	6.00 A M 3.00 P M
Longueuil	10 30 A M	2.00 P M
Contrecœur, Varennes et Verchères	....	2.00 P M
St. Laurent, St. Eustache	6.30 A M	7.00 A M
Ste. Rose, Ste. Thérèse et St. Jérôme	2.00 P M	7.00 A M
Rigaud, Carillon, Grenville, et tous les bureaux sur la route d'Ottawa	5.00 P M	6.00 A M
Terrebonne, New Glasgow	5.00 P M	7.00 A M
St. Jean, N.-B., Halifax et Ile du P. E., via Portland tous les Mard. Jeudi et Sam	....	7.00 P M
Do, via Boston, tous les quinze jours, par la ligne Cunard		

[1] Sacs du conducteur ouvert jusqu'à 8.50 a m
[2] do do do 8.50 p m
[3] do do do 1.40 p m
[4] do do do 8.00 p m

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Toutes les malles ci-dessus partent tous les jours excepté le dimanche.

Les boîtes à lettres des rues sont visitées à 10.30 a. m., 1.30, 6, et 9 p. m. Le dimanche, à 9 p. m.

COMPAGNIE DE NAVIGATION de BEAUHARNOIS, CHATEAUGUAY et HUNTINGDON (Limitée.)

Le vapeur *SALABERRY*, qui a été complètement réparé à neuf dans le cours de l'hiver dernier, reprendra, à l'ouverture de la navigation, ses voyages réguliers, partant de Montréal tous les Mardis et Vendredis, à 2 heures p. m., et de Lachine à l'arrivée du convoi de 5 heures p. m., arrêtant à Beauharnois, St Timothé, Valleyfield, Côteau Landing, Port Lewis, St. Anicet, Lancaster, Summerstown, Cornwall, St. Régis et Dundee

Au voyage de retour, il partira de cette dernière place tous les Lundis et Jeudis, à 4 heures a. m., arrêtant aux endroits ci-dessus mentionnés en descendant, ainsi qu'au Côteau du Lac et aux Cèdres, et arrivant de bonne heure à Montréal dans l'après-midi des mêmes jours.

Ce vapeur sera commandé par son ancien Capitaine, M. C. B. Dewitt, marin de grande expérience, dont la parfaite reconnaissance du trafic de cette route, et la manière si pleine d'urbanité et de politesse pour les voyageurs confiés à ses soins, lui ont gagné l'estime générale, et sont une ample garantie que rien ne sera négligé pour assurer le confort et la sécurité des voyageurs que patronisera le bateau commandé par le Capt Dewitt.

OWEN LYNCH, Gérant.

Bureau : 55, Rue des Commissaires, Montréal.

19 mai—210 E z

A VENDRE,

Sucre et Sirop raffiné au prix de la Raffinerie.

Tonnes de WHISKEY
Poches CAFÉ VERT,
Boîtes CANNELLE, (cassia)
Boîtes INDIGO,
Poches CLOUS de GIROFLE,

AMABLE PREVOST & Cie.
216 et 217, Rue des Commissaires.

Caisses JAMBONS FUMES,
Quarts LARD MESS,
" " *Thin mess,*
" " Prime et Prime Mess,
Barils de GRAISSE Saindoux,
Quarts HARENGS du Labrador,
FLEURS fortes en Quarts et en Poches,
Poches de SEL de Liverpool.

AMABLE PREVOST & Cie.
216 et 276 Rue des Commissaires.

18 juillet—259 a k

MEMOIRES

PAR

P. A. de GASPE,

Auteur des Anciens Canadiens,

A vendre chez les Libraires et à Ottawa chez l'Editeur.

GEORGE E. DESBARATS

Montréal, 10 juillet 1866—255

DeBELLEFEUILLE & TURGEON,

AVOCATS,

No. 36, Rue St. Vincent.

juin. 235—dm

MM. SANCER & FRÈRE

ONT le plaisir d'annoncer à leurs pratiques et au public en général que l'encouragement libéral que leur maison a rencontré leur a permis d'agrandir leur établissement et d'augmenter considérablement leurs fonds de commerce.

Les MARCHANDS DE LA CAMPAGNE peuvent se procurer, outre un assortiment considérable de Ferronnerie, celui de Peintures, Huiles, Vitres, Vernis, Fer en barre, &c, &c.

Les OUVRIERS trouveront un assortiment considérable d'Outils des meilleures manufactures.

MM. Sancer & Frère auront toujours en mains, pour les Familles, des Ustensils de Cuisine, Coutellerie, Argenterie électro-plaqués, Cabarets, Huiliers, &c., ainsi qu'un assortiment de Poêles de Cuisine à Charbon et à Bois.

La maison Sancer & Frère saisit cette occasion pour prouver sa profonde gratitude pour l'encouragement libérale qu'elle a reçu jusqu'ici et espère mériter la continuation de ce généreux encouragement par l'attention toute particulière qu'elle apportera aux commandes que l'on voudra bien lui confier.

19 mai—210

LeBlanc, Cassidy & Piché

AVOCATS,

ENCOIGNURE DES RUES CRAIG ET ST. GABRIEL,

MONTREAL.

10 février. —128

AVIS.

Je donne avis que j'ai nommé et appointé CHARLES A. BRAULT, Ecuier, Notaire, comme sous-agent de la Corporation de l'ASSURANCE LE LONDON CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

ROMEO H STEPHENS,
Agent.

Montréal, 11 mai 1866 | 204

Violon ! Violon Violon !

M. JULES HONE, Elève du Conservatoire Royal de Bruxelles, classe de MM. LEONARD et FETIS, donnera des leçons de Violon et de Composition Musicale (Harmonie, Contrepoint et Fugue).

22, Rue Bleury, Montréal.

24 janv a—113

Résidence Suburbaine à Vendre,

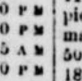

Cette BELLE PROPRIÉTÉ dans le dans le Faubourg St. Antoine, et sur la Rue Dorchester Ouest, connue sous le nom de ROSE PRÉ, ci devant la demeure de feu George Desbarats, Ecuier. Le terrain a 470 pieds d'extrême profondeur, sur une largeur de 330 pieds, et contient plus de 110,000 pieds en superficie. La Maison est en pierre de taille, à deux étages, rez-de-chaussé et mansardes, 54 pieds sur 50, Jardin d'Hiver, 50 x 24, Serres Chaudes pour Raisin, etc., 119 x 18, Etables, Remises, etc. Le Jardin est parsemé d'arbres fruitiers en pleine vigueur, et les Vignes produisent des récoltes abondantes. Le site est un des plus beaux de l'Ile de Montréal, et le tout forme une des Résidences les plus complètes et désirables des environs de Montréal.

Les personnes qui désireront visiter cette Propriété, dans l'intention d'acheter, sont priées de s'adresser, ainsi que pour autres renseignements,

D. R. STODART,
Courtier, Agent, etc.,
48, Grande Rue St. Jacques.

7 fév. j—125

Dr. C. F. F. TRESTLER

DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS,

No. 122,—RUE CRAIG—No. 122

(Vis-à-vis la Rue Côté.)

1e roût. 1—38

Dr. BELLE

Chirurgien-Dentiste,

No. 471, RUE CRAIG, No. 471,

(*Vis-à-vis le Champ-de-Mars.*)

14 mai—a 205

ETABLISSEMENT

Hydrothérapique de Montréal.

Hydrothérapie rationnelle. Traitement spécial des Maladies Chroniques, Nerveuses, Rhumatismales, de la Peau, des Voies Digestives, Genito-Urinaires,

296, Rue Dorchester.

G. S de BONALD, M. D C. M., Membre de la Société Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de France, &c, &c, &c.

22 février—128 a k

Marchand et Archambault

AVOCATS,

No. 43, RUE ST. VINCENT, AU SECOND,

Montreal.

MM. M. et A. suivront les Cours des Districts de Joliette et d'Iberville et le Circuit de Verchères.

Méd. Marchand | P. A. O. Archambault

3 avril. 171

La Compagnie D'ASSURANCE et de PLACEMENT

DES CITOYENS.

BUREAU :—BATISSES UNION.

MONTRÉAL.

3 janvier. 96—a

LA MINERVE!

Journal Politique et Commercial

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

DUVERNAY, FRERES,

Rue St. Vincent, No. 16.

TROIS EDITIONS,

Quotidienne, Semi-Quotid. et Hebdomadaire.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

EDITION QUOTIDIENNE.......... $6.00
" SEMI " $4.00
" HEBDOMADAIRE $2.00